Publié le 28 novembre 2020.
Dernière modification : 1er juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

MAUREL ET PROM, Bordeaux
pionniers de l'arachide au Sénégal

LES BORDELAIS SUR LES ROUTES D'AFRIQUE
par Pierre Chaumet
(*La Petite Gironde*, 21 juillet 1939)

……

Maurel et Prom

Le 31 mai 1822, Hubert Prom, alors âgé de quinze ans, s'embarque avec quelques marchandises sur la goélette « L'Aimable-Blonde », à destination du Sénégal, et s'installe à Gorée.

Quatre ans après, il revient en France, en repart en décembre 1827 par l' « Amédée », et, après une traversée de quarante-huit jours, arrive à Saint-Louis, où il ouvre un comptoir définitif.

Son cousin Hilaire Maurel le rejoint en mai 1830, et, en janvier 1831, la Société Maurel et Prom est définitivement constituée, chacun des associés apportant la somme de 5.283 fr. 05.

Hilaire Maurel reste au Sénégal ; Hubert Prom rentre en France et, de 1834 à 1843, les associés viennent en France à tour de rôle.

Entre-temps, la société a acquis les navires « Le-Girondin » et « Le-Robuste » et établit la première ligne régulière de navigation entre Bordeaux et le Sénégal.

En 1845, nouvelle société, dont le siège est établi à Bordeaux, rue de la Rouselle. L'un de ses premiers actes est de faire construire dans notre ville une nouvelle unité, « La-Falémé ».

L'armement va d'ailleurs tenir une place importante dans l'activité de la maison et se développer rapidement sous l'impulsion de son fondateur.

En 1865, elle possédait sept voiliers.

De 1866 à 1872, elle en fait construire six.

En 1876, elle achète trois vapeurs, dont un, « Le-Richelieu », est le premier d'un tonnage important qui, en novembre 1876, franchit la barre du Sénégal, sur laquelle, d'ailleurs, il devait se perdre corps et biens en 1912, à son cent douzième voyage.

Malgré que les autres négociants sénégalais : les Maurel frères, Devès et Chaumet, Buhan et Teisseire, et quelques négociants commissionnaires tels que les Tandonnet. Chaumel-Durin aient, eux aussi, armé voiliers et vapeurs pour le Sénégal, la maison Maurel et Prom fut toujours la plus puissante maison d'armement pour la côte, et, malgré les difficultés et les charges que l'armement dut subir à certaines époques, faisant sienne la belle formule « noblesse oblige », elle a persisté et est aujourd'hui, avec ses trois belles unités : « Le-Tourny », « Le-Montaigne » et « Le-Montesquieu », la seule maison d'armement de Bordeaux indépendante des grandes Compagnie…

J'ai cité tout à l'heure comme une date d'une importance capitale pour l'avenir économique du Sénégal celle du début de la culture de l'arachide. Si la première expédition de cette graine fut faite par M. Jauffret, commerçant à Gorée, qui envoyait à titre d'essai, en 1839, 722 kg sur la place de Marseille, c'est à Hilaire Maurel, qui avait vu les indigènes de la Gambie l'utiliser dans leur alimentation, qu'est due iIncontestablement la culture de cette graine au Sénégal. Et le premier chargement complet en fut opéré par la maison Maurel et Prom, en 1840. par le brick « Le Zénith »,

de 90 tonnes, à destination du Havre, où la douane admit cette nouvelle marchandise qu'elle ignorait sous la rubrique « produit pharmaceutique »

1839, 233 kg.

1939, 450 millions de kg.

Combien d'efforts entre ces deux chiffres !

En 1857, la maison Maurel et Prom fondait l'huilerie de Bacalan.

En 1869, M. Marc Maurel, qui avait rejoint le Sénégal, appelé par Hilaire Maurel en même temps que son fils, M. Émile Maurel, quitte la maison avec ses trois frères qui, par la suite, étaient venus aussi au Sénégal, et fonde, avec eux, la maison Maurel frères, aujourd'hui dirigée par leurs fils et petits-fils, en même temps qu'ils assurent la direction de l'huilerie de Bacalan, dans laquelle ils se sont réunis avec MM. Maurel et Prom.

……

I. — HISTOIRE D'UNE FIRME
(*Le Monde des affaires*, 1952)

LES affaires elles-mêmes prennent peu à peu leur visage propre. Mais un exemple concret vaudra mieux que tous les discours. L'histoire des Établissements Maurel et Prom, qui sont sans doute le doyen des affaires coloniales françaises encore existantes, est assez exemplaire pour permettre de déterminer le caractère des autres grandes affaires d'Afrique Noire.

Le 31 mai 1822, Louis-Hubert Prom, âgé de quinze ans à peine, s'embarquait sur la goëlette *l'Aimable-Blonde*. Il emportait avec lui quelques caisses de marchandises avec lesquelles il allait tenter la fortune. Après quatre années de séjour à la côte d'Afrique, comme on disait alors, il revenait à Bordeaux pour y rechercher des maisons de commerce avec lesquelles il pût établir des relations suivies.

À son retour, il fonde à Saint-Louis une succursale de son comptoir de Gorée. Peu après, son cousin Hilaire Maurel, qui n'a lui aussi que 22 ans, vient le rejoindre. Ensemble, ils signent « pour une durée illimitée », un acte d'association. Chacun apporte dans la société la somme de 5.203 fr. 05...

Le commerce sénégalais se bornait alors à la « traite » de la gomme et à la vente de quelques marchandises importées d'Europe. Mais comme nous le disions plus haut, la spécialité des affaires coloniales est précisément, dans leurs débuts tout au moins, d'être aussi peu spécialisées que possible. C'est ainsi qu'à côté de la traite, la nouvelle société qui débutait si modestement avec un capital de 10.566 fr. 10 fut bien heureuse de répondre à un appel d'offre des Ponts et Chaussées. L'affaire laissa, pour des travaux qui s'élevèrent à 160.000 francs, 25.000 francs de bénéfice. La société, désormais, pouvait voir venir !

D'année en année en effet, elle se développe. Les deux associés ont maintenant leur correspondant attitré à Bordeaux, leur frère et cousin, Jean-Louis Maurel. Ils ont acheté deux navires, *le Girondin* et *le Robuste*, qui assurent le trafic entre Bordeaux et la colonie. Dans la colonie, ils se trouvent à la tête du mouvement commercial. M. Hubert Prom est élu président du Conseil général du Sénégal, et c'est à ce titre qu'il discute avec l'administration de l'application des lois pour la répression et la suppression de l'esclavage.

L'ARACHIDE, « PRODUIT PHARMACEUTIQUE »

LE temps de la traite des noirs est passé, mais les esclaves qui travaillent au service des colons établis à Saint-Louis et à Gorée ne se montrent pas tous enthousiastes à

l'idée de reprendre une liberté qui les eut rejetés dans les mains des chefs à demi barbares de l'intérieur.

Peu à peu, la question devient moins brûlante et se règle finalement à la satisfaction de chacun, comme se réglèrent aussi, après des discussions passionnées, le problème de la réglementation de la traite de la gomme, et celui du commerce des guinées, ces toiles bleues, teintes à l'indigo, qui constituaient alors le fond de tous les comptoirs.

Voilà pour la première étape dont nous parlions tout à l'heure. Comme nous l'allons voir, les deux associés ne vont pas tarder à la franchir.

Dès les premières années de leur installation, ils s'étaient intéressés à la culture d'une plante dont les amandes étaient utilisées par les indigènes pour leur alimentation : l'arachide. Ayant constaté que l'on pouvait retirer de ces amandes une huile comestible de la meilleure qualité, Hilaire Maurel s'attacha à la vulgarisation de cette plante dans la culture de laquelle il voyait une source de richesse pour toute la colonie.

En 1840, déjà, la chambre de commerce de Rouen, intéressée par cette tentative, envoie à Rufisque un délégué, M. Rousseau-Chazel. Celui-ci est bientôt convaincu. Il rentre à Rouen avec un chargement d'arachides et un contrat de la maison Maurel et Prom qui l'a engagé comme agent. Cependant, à l'arrivée au port, un incident imprévu se produit : la douane fait des difficultés pour laisser entrer ce produit inconnu. On discute et finalement les gabelous transigent ; le premier chargement d'arachides entre en France en payant des droits de douane comme « produit pharmaceutique ! »

À force de patience et d'ingéniosité, Hilaire-Maurel réussit à intéresser les populations à la culture de l'arachide et, des 1844, un trafic régulier s'établit avec Marseille.

En 1845, la Société se transforme pour rendre plus étroits les rapports des maisons d'Afrique avec M. Jean-Louis Maurel. Le siège de la nouvelle société est fixé dans les bureaux de ce dernier à Bordeaux. Il s'y trouve encore aujourd'hui.

Après vingt-trois ans d'efforts, les associés réunissaient seulement 400.000 francs. Hilaire Maurel restait le chef des comptoirs du Sénégal qui fonctionnaient sous la raison sociale Hilaire Maurel et Cie. Il résidait à Saint-Louis. Son agent à Gorée était M. Debuc qu'il avait engagé pour deux ans à 2.500 francs par an, nourri et logé aux frais de la maison ou recevant 100 francs d'indemnité par mois...

Il est intéressant de relever le manifeste du *Girondin*, l'un des bâtiments de la Société à l'un de ses départs de Bordeaux : 118 balles de Guinées, 10 barils de farine, du brai, du safran, des pots en fonte, 1 pot de beurre et 1 ballot de calicot. Parfois, lorsque le fret manquait, le *Girondin*, et le *Robuste* allaient jusqu'aux Antilles, mais l'extension que prit rapidement le commerce des arachides allait bientôt obliger la Compagnie à faire, au contraire, des affrètements.

L'importance du rôle joué par les Compagnies de Commerce dans le développement de nos possessions d'Afrique est bien illustrée par l'anecdote que voici : à la suite du départ du gouverneur Protet, les commerçants sénégalais décidèrent d'adresser une pétition au ministère de la Marine pour lui représenter la nécessité de nommer un gouverneur qui pût rester à la tête de la colonie pendant un temps suffisant pour établir un programme méthodique de colonisation.

M. Hilaire Maurel avait justement, quelque temps auparavant, fait la connaissance d'un jeune officier du génie qui venait de diriger les travaux de construction du fort de Podor. D'accord avec les autres commerçants, il fut décidé que M. Hilaire Maurel soutiendrait la candidature de ce jeune officier auprès du Ministère pour le poste de gouverneur du Sénégal.

Mais le candidat n'était que capitaine et le poste exigeait un commandant. Il fallut l'intervention personnelle de l'Empereur, pressé par le ministre Théodore Ducoq, ami personnel d'Hilaire Maurel, pour décider le maréchal Vaillant, ministre de la Guerre, à nommer commandant le capitaine Faidherbe. La France, on le sait, n'a pas eu à se repentir de cette intervention des « hommes d'affaires ».

GORÉE, RUFISQUE, ENFIN DAKAR

LES Établissements Maurel et Prom se développaient peu à peu, tout en gardant leur caractère familial, comme le prouve la liste des directeurs du comptoir qui s'appellent Pierre, Jean, Urbain, Louis, Jean Maurel... En 1857, elle crée à Bordeaux l'Huilerie de Bacalan qui, pour la première fois, produit de l'huile comestible par la trituration des arachides du Sénégal. Il serait trop long de suivre pas à pas les progrès de la Société. Ce serait faire toute l'histoire de la pacification de la colonie puisqu'aussitôt après l'occupation militaire d'une région, quand elle ne la précédait pas, la Maison y installait un agent ou un traitant.

Peu à peu, Gorée, berceau de la domination française sur la Côte, cède la place à Rufisque, puis à Dakar. La Maison multiplie ses comptoirs au Soudan et dans l'hinterland de la Guinée où se développe, grâce à elle, la traite du caoutchouc. Quand l'extension des plantations d'hévéas de Malaisie concurrence victorieusement le caoutchouc de cueillette africain, la Maison porte son activité sur le Niger ; elle y achète encore la gomme et les arachides mais elle y développe aussi la culture du coton et y crée une industrie d'égrenage.

UNE IMPORTANTE FLOTTE

OUTRE le développement de ses opérations commerciales en Afrique et l'exploitation de ses Huileries de Bordeaux et de Marseille, la Maison ne cesse de poursuivre l'extension de ses affaires d'armement. En 1865, elle possède une flotte de sept voiliers pour les voyages au long cours. Dès 1876, elle les remplace par des vapeurs, et c'est l'un d'eux, le *Richelieu*, qui fut le premier vapeur de haute-mer à entrer à Saint-Louis. Après avoir vaincu la barre, il devait y mourir en 1912, à son deux cent et unième voyage.

Cette flotte pénètre à l'intérieur des terres en utilisant des cours d'eau encore inconnus avec une audace qui fait rêver. Parallèlement à la constitution et à l'administration de cette flotte de mer, qui ne contribue pas peu au développement du port de Bordeaux, la Maison prend une part importante à la constitution de la Société les Messageries africaines qui assure les transports fluviaux sur le Sénégal et le Niger, et qui entretient des services réguliers entre Dakar, Saint-Louis, la rivière du Saloum, la Gambie, la Casamance et la Guinée.

Les affaires métropolitaines de la société se développent parallèlement aux affaires d'Afrique, et la Société des Huileries multiplie et modernise ses usines.

En 1923, la Société possédait en A.O.F. 150 comptoirs ou factoreries comprenant 170 immeubles importants, 60 cotres, chalands et embarcations diverses, des wharfs et des installations de chargement partout où la navigation côtière et fluviale est praticable.

En outre, la maison avait contribué à la création de diverses entreprises industrielles d'importance : Société d'éclairage électrique de Saint-Louis, Compagnie d'Électricité du Sénégal [absorbée en 1930 par EEOA], Usine à glaces de Dakar, etc. On la trouve aussi à la fondation de la Banque du Sénégal qui devient, en 1901, la Banque le l'Afrique Occidentale dont M. Émile Maurel est le premier président du conseil d'administration. […]

Hilaire MAUREL

Né le 9 octobre 1808 à Pont-de-Larn (Tarn).
Fils de Jean Maurel, fabricant, et de Marianne Prom.
Fils de Jean Maurel, fabricant, et de Marianne Prom.
Marié à Constance Laporte.
Dont : Jean-Marc (1826-1911) et Émile (1833-1920)
Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1883 (Grand chancelier) : armateur et industriel à Bordeaux.
Décédé le 7 octobre 1884.

Émile MAUREL

Né le 9 décembre 1833 à Gorée (Sénégal).
Fils d'Hilaire Maurel, 25 ans, et de Constance Laporte.
Marié à Anne-Marie Maurel. Dont Lucien Maurel.

Attaché à la maison d'armement Maurel et Prom (1861).
Juge suppléant (2 nov. 1865), juge (10 sept. 1869), président (10 déc. 1876) du tribunal de commerce de Bordeaux.
Vice-président (1873-74), puis président (1874-1875) de la Société Philomatique de Bordeaux.
Administrateur de la Banque de France (succ. de Bordeaux)(1883).
Membre de la chambre de commerce (1891-1908)
Membre (1879), puis vice-président (1895-1902) de l'administration des hospices.
Administrateur du Paris-Orléans (P.-O.)(1898).
Président de la Banque de l'Afrique occidentale (1901-1908) :
Président de l'Institut colonial de Bordeaux (1904).

Chevalier (3 février 1880), puis officier (20 juillet 1909) dela Légion d'honneur.
Décédé le 9 décembre 1920.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Petite Gironde*, 8 novembre 1879)

L'incendie du « Turenne ». — Nous avons donné hier une relation de l'incendie survenu à bord du vapeur *Turenne*, mouillé dans les Docks et appartenant à MM. Maurel et Prom. Voici quelques nouveaux renseignements complémentaires recueillis sur le lieu du sinistre :

À huit heures moins dix, M. Dessalle, camionneur de l'huilerie Maurel et Prom, vint prévenir M. Th. Fleury, directeur de cette huilerie, que le vapeur *Turenne*, chargé d'arachides et dont le débarquement avait commencé le jour même, était en feu. M. Fleury fit immédiatement suspendre le travail de l'usine, fit atteler ses ouvriers à la pompe à incendie de cet établissement et se rendit avec eux le long du *Turenne*.

À ce moment, il trouva à bord de ce vapeur les capitaines des navires étrangers avec quelques hommes de leurs équipages ; ils essayaient de circonscrire le feu en puisant de l'eau avec des seaux le long du bord. Quelques minutes après, la pompe à incendie de l'usine fonctionnait sous l'impulsion d'une douzaine d'hommes, pendant que d'autres éclairaient au moyen de fanaux portatifs les abords du navire, plongés dans une complète obscurité. M. Pardiac, conducteur des ponts et chaussées, avait fait prévenir le poste des sapeurs pompiers de la rue Bourbon, qui répondirent à son appel et arrivèrent vers neuf heures : heureusement qu'à ce moment, on s'était déjà rendu maîtres du feu.

Si les secours improvisés dont il vient d'être parlé n'avaient pas été efficaces, on aurait eu à déplorer des pertes immenses ; car, indépendamment de la cargaison et du vapeur *Turenne*, représentant ensemble une valeur de plus d'un million de francs, les quatre navires étrangers mouillés à la suite le long du quai Sud auraient été en grand danger, et peut-être aussi l'usine de M. Prom, qui ne se trouvait éloignée du *Turenne* que d'environ 40 mètres.

Les dégâts causés à bord du *Turenne* par le feu se bornent au roof des maîtres mécaniciens, et n'ont pas, eu, par conséquent, une grande importance ; mais c'est un avertissement pour nos autorités locales, qui auront à pourvoir sans délai les bassins-docks d'un bon éclairage et de tous les appareils propres à éteindre un incendie et a opérer le sauvetage des hommes exposés sur ce bassin.

Nouvelles du Sénégal
(*Le Conservateur*, 7 février 1886)

Le télégramme suivant, adressé par le gouverneur intérimaire du Sénégal, est arrivé hier, à une heure, au ministère de la marine :

Le gouverneur René Servatius est décédé le 20 juin des suites d'une pleuropneumonie.

J'ai pris l'intérim du gouvernement. Deux cas de typhus, suivis de décès, ont eu lieu dans la colonne du Haut-Fleuve pendant sa descente.

De l'avis unanime de la commission sanitaire, j'ai interdit toute communication de la colonne avec Saint-Louis.

La colonne Borgnis-Desbordes est actuellement en quarantaine à l'île Tood.

Sur l'avis du conseil d'administration, j'ai affrété le vapeur *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom, qui ira prendre la colonne à l'île Topd, le 27, pour la conduire directement à Bordeaux.

Cette décision a été prise pour éviter une trop grande agglomération à bord de la *Garonne*.

Toutes les mesures ont été prises pour assurer le bien-être aux troupes à bord du *Richelieu*.

ÎLE d'OLERON
(*Le Conservateur*, 7 février 1886)

NAUFRAGE DU *TAMESI*

Comme nous l'avons annoncé dimanche, le vapeur français *Tamesi,* qui effectuait sur Bordeaux son voyage de retour du Sénégal, s'est mis à la côte au sud de l'île d'Oleron, près de la Cotinière sur le rocher appelé le Bouchardon, à 270 mètres des écluses à poisson, dans la nuit du 28 au 29 janvier, par une brune épaisse. L'équipage est sauvé ainsi qu'une grande partie de la cargaison composé de gomme, de

caoutchouc et d'arachides. Bien que la coque ait peu souffert, que le navire soit encore étanche et que la machine n'ait rien d'endommagé, le renflouement deviendra difficile, le navire ayant été porté par les lames dans les écluses à poisson. On espère toutefois opérer le sauvetage à la maline prochaine.

Le *Tamesi* est un vapeur en fer de 387 tonneaux de jauge et ayant une machine de la force de 100 chevaux. Il a été construit en 1871 dans les Chantiers de l'Océan à Bordeaux, et appartient à la maison Maurel et Prom, de Bordeaux.

L'équipage, dont six nègres, est passé à Marennes, cette semaine, se rendant à Rochefort, puis à Bordeaux.

Le sinistre est évidemment dû à la brume et aussi à l'insuffisance des feux de la côte occidentale de l'île d'Oleron.

D'après les remarques faites par les marins, dès qu'il y a la moindre quantité de vapeur répandue dans l'atmosphère, les feux de l'entrée de la Gironde ne peuvent plus être vus de la Cotinière (endroit où a eu lieu le sinistre). On conclut facilement que la construction d'un phare, entre la Chardonnière et Maumusson, se fait de plus en plus sentir, et que l'administration de la marine pourrait, en prenant cette mesure, sinon éviter les sinistres si fréquents sur cette côte dangereuse, du moins en diminuer beaucoup le nombre.

Nous devons, de nouveau, féliciter le vaillant équipage du port de sauvetage de la Cotinière qui a donné en cette circonstance une magnifique preuve de son courage et de son abnégation.

LETTRE DU SÉNÉGAL
(*La Gironde*, 25 avril 1886, p. 2, col. 3-4)

(Correspondance particulière de la *Gironde*)
Saint-Louis, le 13 avril 1886.

Des événements d'une gravité exceptionnelle viennent d'avoir lieu dans le fleuve, à Bakel, notre comptoir le plus important. Aussi règne-t-il à Saint-Louis une grande effervescence et des inquiétudes sérieuses.

……

Des traitants riches et jouissant de l'estime générale ont été tués pendant cette guerre de rues qui a duré deux jours. Parmi eux, Jolicœur, de la maison Maurel et Prom ; Samba Diama, de la maison Buhan et Teisseire* ; Mandion Gueye, de la maison Pellegrin frères, etc., etc.

BORDEAUX
(*La Gironde*, 26 avril 1886, p. 4, col. 2)

Côte d'Afrique — Gorée, Dakar. Rufisque et Saint-Louis : Le steamer français *Condé* est parti cette semaine ayant à bord un chargement composé de 1.050 tonneaux diverses marchandises. Le prochain départ sera effectué par le steamer français *Turenne*. Le steamer français *Faidherbe* [Buhan et Teisseire*] charge également pour ces destinations et partira le 30 avril. Le fret se paie de fr. 35 à 40 pour Saint-Louis et fr. 15 à 30 pour les autres ports.

Chronique maritime

NOUVEAUX NAVIRES FRANÇAIS
(*Le Sémaphore de Marseille*, 30 avril 1890)

Le vapeur « Vauban », construit dans l'un des chantiers de la Clyde pour le compte de la maison Maurel et Prom, de Bordeaux, vient d'effectuer son premier départ pour le Sénégal après avoir fait ses essais. Sa machine à triple expansion lui a fait réaliser une vitesse de 11 nœuds et demi en développant 1077 chevaux et le navire étant complètement chargé, il a une chaudière de 3 m. 20 de long sur 4 m. 57 de diamètre et dont la surface de chauffe est de 209 mètres carrés.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 23 avril 1891)

TAMESI (st. fr.)[Maurel et Prom], capitaine Bigouroux, venant de Saint-Louis (Sénégal) et Rufisque (courtier Legendre).

Pris à Saint-Louis : Maurel et H. Prom. 15 groups argent monnayé 150.000 fr., 75 sacs gomme Podor net 6.661 kg, 10 colis effets à usages et oiseaux empaillés ; Gaspard Devès*, 129 sacs gomme bas du fleuve Podor brut 10.660 kg ; 147 sacs gomme bas du fleuve Dagoma brut 11.802 kg, 2 sacs gomme baraques brut 107 kg ; F. Ferle et Cie, 99 sacs gomme Galam 10.188 kg, 3 sacs poussière de gomme 277 kg, 2 sacs bacaques 104 kg, 1 caissette or de Galam 7 kg 800, 18.000 fr., 111 sacs gomme bas du fleuve Podor net 9.217 kg, 90 sacs gomme bas du fleuve Dagoma 7.332 kg, 119 dito 9.634 kg ; A. Cadrés et Cie, 219 sacs bas du fleuve Podor brut 20.841 kg, 2 caisses imprimés ; J.-A. Delmas et Clastres, 1 grenier arachides 30.000 kg, 115 sacs gomme bas du fleuve brut 13.752 kg, 91 sacs gomme Galam 9.082 kg, 7 sacs gomme friable 682 kg, 7 sacs bacaques 441 kg, 2 ballots ivoire 48 kg, 1 ballot curiosités 18 fr., 1 caisse bracelets argent 1.000 fr., 1 ballot échantillons gomme, 1 malle curiosités, 3 balles vessies natatoires, 1 grenier arachides 156.891 kg.

Pris à Rufisque : Maurel et H. Prom. 57 barriques caoutchouc boules 7.491 kg, 27 barriques caoutchouc prima 8.246 kg, 8 barriques caoutchouc extra 982 kg.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 23 mai 1891, p. 4, col. 1)

RICHELIEU (steamer français)[Maurel et Prom], cap. Landard, venu de Saint-Louis, Foundiougne, Nianing et Gorée. Courtier Legendre.

Pris à Saint-Louis : Maurel et H. Prom, 576 sacs gomme Dagana. 133 sacs Podor, 3 sacs bas du fleuve, 2 sacs café Rio-Nunez, 5 sacs argent (50.000 fr.) ; G. Devès. 233 sacs gomme Podor, 211 sacs gomme Dagana ; 9 sacs domino Bacaques, 20 sacs gomme Galam ; H. Rabaud et Cie, 348 sacs gomme bas du fleuve ; F. Gallet, 1 caisse peaux de pélican ; Devès et G. Chaumet, 332 sacs gomme bas du fleuve, 1 sac objets de collection ; A. Cadres et Cie, 56 sacs gomme Galam, 3 sacs gomme bas du fleuve ; F. Merle et Cie, 131 sacs gomme Dagana, 131 sacs gomme Podor ; Société Flers exportation*, 80 sacs gomme bas du fleuve, 16 sacs gomme Cayor, 5 sacs gomme friable, 1 sac poussière de gomme, 10 sacs gomme Bacaques.

Pris à Foundiougne : Maurel et H. Prom, 1 grenier arachides sené, 1 grenier arachides haut Saloum.

Pris à Saint-Louis : J.-A. Delmas et Clastres*, 443 sacs gomme bas du fleuve, 1 sac gomme Galam, 4 sacs vessies natatoires.

Chargé à Nianing : Maurel et H. Prom, 1 grenier arachides, 4 barriques caoutchouc extra, 10 barriques Prima, 35 dito Boules.

Chargé à Gorée : Maurel et H. Prom, 5 barils espèces (50.000 fr.), 9 sacs dito (30.000 fr.).

Chargé à Sainte-Croix-de-Ténérife : Bontéjac jeune, 5 paniers 5 régimes bananes.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 20 juin 1891)

TAMESl (st. fr.), cap. Bigouroux, ven. de Saint-Louis, Gorée, Nianing Courtier, Legendre.

Pris à Saint Louis : MM. Maurel et H. Prom, 1 grenier arachides Cayor pesant 15.083 kg, 3 sacs gomme galam Bakol pesant 300 kg, 628 sacs gomme galam Dagana pesant 54.077 kg, 1 caisse or galam, 12 groups argent monnayé 12.000 fr., 20 caisses vin ; A. Cadrès et Cie, 363 sacs gomme bas du fleuve pesant 32.517 kg, 67 sacs dito gelait, 33 sacs dito friable, 3 caisses quincaillerie ; J.-A. Delmas et Clastres*, 283 sacs gomme bas du fleuve pesant 22.517 kg, 28 sacs dito bacaques pesant 1.652 kg, 1 sac dito avariée ; F. Merle et Cie, 107 sacs gomme bas du fleuve Dagana pesant 8.531 kg, 271 sacs dito Podor pesant 22.000 kg ; Devès et G. Chaumet, 9 sacs argents monnayé 90.000 fr., 195 sacs gomme bas du fleuve pesant 16.467 kg, 10 sacs dito pesant 3.378 kg, 52 sacs dito pesant 1.096 kg ; Laffargue et Cie, 111 sacs gomme Dagana pesant 9.201 kg, 138 sacs dito Podor pesant 12.008 kg, 5 sacs dito bacaques pesant 281 kg, 45 sacs dito Tabekond pesant 4.380 kg, 10 sacs dito friable pesant 991 kg, 94 sacs dito Dagana pesant 7.597 kg, sacs dito Podor pesant 9.099 kg ; Vincent, 31 sacs dito Dzoloff pesant 2.961 kg, 50 sacs dito Podor pesant 4.213 kg, 30 sacs dito pesant 2.625 kg, 30 sacs dito Dagana pesant 2.660 kg, 1 sac poussière de gomme pesant 96 kg, 3 sacs dito bacaques pesant 190 kg.

Pris à Gorée : MM. Maure! et H. Prom, 1 grenier arachides posant 85.000 kg, 9 groups argent monnayé 90.000 fr.

Pris à Nianing : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 25.700 kg.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 21 août 1891)

TAMESl (st. fr.), cap. Bigouroux, ven. de Saint-Louis et Rufisque. Courtier, Legendre.

Pris à Saint-Louis : Maurel et H. Prom, 31 sacs gomme Podor pesant 3.000 kg, 39 sacs gomme Dagana pesant 3.349 kg ; Mme V.-A. Letaunerer, 1 caisse contenant 10.000 fr. espèces ; Laffargue et Cie, 189 sacs gomme bas du fleuve pesant 17.293 kg, 222 sacs dito pesant 18.203 kg, 5 sacs gomme bacaques pesant 292 kg ; A. Cadres et Cie, 184 sacs gomme bas du fleuve pesant 17.408 kg, 10 sacs gomme bacaques pesant 2.383 kg, H. Rabaud et Cie, 30 sacs gommes Galam pesant 2.591 kg, 60 sacs gomme bas du fleuve pesant 5.165 kg, 52 sacs dito pesant 782 kg, Société Flers, 53 sacs gomme Podor pesant 4.975 kg, 11 sacs dito pesant 966 kg, 14 .883 kg. 8 sacs dito

pesant 782 kg ; Société Flers*, 53 sacs gomme Podor pesant 4 975 kg, 11 sacs dito pesant 966 kg, 14 secs gomme Cayor pesant 1.332 kg, 4 sacs gomme bacaques pesant 275 kg ; J.-A. Delmas et Clastres*, 417 sacs gomme bas du fleuve pesant 39.850 kg, 82 sacs gomme bacaques pesant 1.984 kg, 1 sac gomme mouillé pesant 75 kg, 5 groups argent valeur 50.000 fr. ; F. Merle et Cie, 394 sacs gomme Dagana pesant 34.288 kg, 105 sacs dito pesant 9.005 kg, 43 sacs gomme Galam Cascas pesant 4.032 kg, 127 sacs germe Podor pesant 11.591 kg ; F. Gallet, 6 sacs vessies natatoires pesant 144 kg, i caisse gomme triée pesant 28 kg, 1 caisse défenses sanglier.

Pris à Rufisque : J.-A. Delmas et Clastres*, 1 fût caoutchouc, 1 group espèces valeur 10.000 fr., 1 group dito ; Maurel et Prom, 180 sacs arachides pesant 7.724 kg, 1 machine à couper le fer, 1 grenier arachides Rufisque pesant 309.949 kg, 1 grenier arachides Joal pesant 23.995 kg, 1 grenier arachides Gene pesant 40.000 kg.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 13 février 1892)

RICHELIEU (st. fr.)[Maurel et Prom], capitaine Landard, venant de Saint-Louis (Sénégal), Rufisque et Ténériffe. Courtier A. Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 105 sacs gomme. 2 sacs café ; Lafargue et Cie, 216 sacs gomme ; Cadrès, 1 boîte or valeur 3.300 fr., 306 sacs gomme Galam ; J.-A. Delmas et Clastres*, 1 boîte or, 1 malle collections ; Vincent, 52 sacs gomme Dagana, 2 sacs gomme Galam, 2 sacs gomme bacaques.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 575.000 kil., 1 grenier dito pesant 150.000 kil. ; J.-E. Godet. 2 caisses oiseaux empaillés, Maurel frères, 6 caisses dito dito.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 26 mai 1892)

RICHELIEU (steamer français)[Maurel et Prom], cap. Landard, arrivé du Sénégal. Courtier Legendre.

Pris à Saint Louis : MM. Maurel et Prom,. 908 sacs gommes, 1 caisse palan, 1 grenier arachides (9 957 k.) ; Vincent, 100 sacs gommes ; A. Cadrès et Cie, 245 sacs dito, 1 caisse meubles usagés ; Delmas et Clastres*, 5 groups espèces (50.000 fr.) ; L. Hounau, 2 groups dito ; G. Devès, 1 caisse garniture de piston.

Pris à Nianing : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides (252.881 k.).

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides (252.881 k.), 4 groups espèces ; Devès et Chaumet, 1 sac écorce.

Nouvelles maritimes
(*La Gironde*, 3 avril 1893)

On télégraphie de Saint-Louis (Sénégal), 1er avril :

« Le vapeur *Richelieu* s'est échoué à la barre de Saint-Louis. On n'a pas encore des détails sur l'importance de cet accident. »

Événements de mer, etc.
(*Le Journal des débats*, 8 avril 1893)

Le « Loss boock » accuse, pour la semaine écoulée du 29 mars au 7 avril, 16 voiliers et 12 vapeurs perdus ou échoués. Parmi ces 28 navires, il y a 2 français : le vapeur *Normand*, dont nous avons signalé la perte, et le vapeur *Richelieu*. Aux dernières nouvelles, ce navire avait ses fonds avariés et il y avait six pieds d'eau dans sa cale avant.

Événements de mer, etc.
(*Le Journal des débats*, 9 avril 1893)

Le vapeur *Richelieu*, de Bordeaux, est échoué sur Cascasse (Sénégal). Un aviso, avec pompes, allèges et ciment, est parti de Saint-Louis pour lui porter secours. Il y a 1,60 m. d'eau dans la cale avant et une partie de la cargaison est avariée.

SÉNÉGAL
(*Le Parisien*, 11 mai 1893)

Le *Journal officiel du Sénégal* du 15 avril, arrivé mercredi, à Paris, apporte les nouvelles suivantes :

Le vapeur *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom, de Bordeaux, s'est échoué dans une position dangereuse sur la barre du Sénégal, le 11 avril dans l'après midi.

Grâce à l'activité déployée par le gouverneur, le commandant supérieur de la marine et l'aviso *Salamandre*, le vapeur a pu être renfloué.

Événements de mer, etc.
(*Le Journal des débats*, 20 juin 1893)

Le vapeur *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom, de Bordeaux, avait commencé son appareillage de sortie, lorsqu'on s'aperçut qu'il y avait le feu dans la cale arrière, parmi le foin et l'orge qui s'y trouvaient. Le navire fut ramené le long du quai, et la cale ayant été inondée, l'incendie fut éteint rapidement. Le départ du *Richelieu* pour le Sénégal sera, par suite, retardé de plusieurs jours.

COLONIES ET PROTECTORATS
(*Le Messager de Paris*, 27 septembre 1893)

Marseille, 26 septembre.

Le paquebot *Turenne* est arrivé ce soir avec six passagers, dont le lieutenant d'infanterie de marine Basset, qui a fait les campagnes du Soudan et du Dahomey.

Le vapeur *Turenne,* qui vient de Kayes, Saint-Louis et Dakar, a très heureusement effectué sa traversée.

Son chargement comprend 700 tonnes d'arachides.

On remarque aussi deux lions, six autruches, deux panthères, un guépard, un chat-tigre et trois mille oiseaux, destinés aux jardins zoologiques de France.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 14 juin 1894, p. 4, col. 1)

TAMESI (st. fr.), cap. Bigouroux, venu du Sénégal. Courtier Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et H. Prom, 10 groups espèces, 1 grenier arachides 283.648 kil. ; Dell Adamino, 3 caisses argent ; Devès et Chaumet, 2 caisses lampes, pièces de machines ; Buhan et Teisseire, 7 groups espèces ; A. Cadrès et Cie, 1 dito, Audebert frères, 1 dito ; Delmas et Clastres, 7 dito, 3 caisses vessies ; Legendre, 1 caisse objets divers ; Vincent, 111 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et H. Prom, 4 caisses arrosoirs, 1 grenier arachides (236.000 kg), 5. groups espèces ; Miran, 3 caisses argent.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 14 juillet 1894, p. 4, col. 1)

VAUBAN (st. fr.)[Maurel et Prom], cap. Pay, venu du Sénégal. Courtier Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et H. Prom, 12 groups espèces, 1 caisse fusils, 1 grenier arachides (25.000 kil.) ; Cadrès, 154 sacs gomme ; J.-H. Tandonnet frères, 313 peaux de bœuf ; Johns et Cie, 1.478 sacs gomme ; A. Vincent, 126 dito ; Delmas et Clastres, 3 groups espèces ; Buhan père, fils et A. Teisseire, 5 caisses argent monnayé, à ordres, 4 colis divers.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et H Prom, 9 groups espèces, 1 grenier arachides (500.000 kil.).

SOUDAN
(*L'Univers*, 5 août 1894)

Le vapeur *Turenne*, affrété par le gouvernement pour le transport à Gayes [Kayes] (Haut-Fleuve), d'un contingent de troupes, a quitté Marseille hier, avec un lieutenant et une trentaine de soldats de l'infanterie de marine, faisant route sur Philippeville, où il prendra quantité de provisions et deux cent cinquante mules. -

À Saint-Louis, il est plus que probable qu'il embarquera à son bord une compagnie de tirailleurs sénégalais destinée à renforcer la colonne Joffre.

SÉNÉGAL
(*La France militaire*, 27 novembre 1894)

Les troupes dirigées sur Grand-Lahou le 29 octobre dernier par le vapeur *Richelieu* sont composées de la façon suivante :

Une compagnie de tirailleurs sénégalais : MM. Boussac, capitaine ; de Villadary, lieutenant ; Hesse, sous-lieutenant ; 1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 6 sergents et 1 clairon européens ; 144 tirailleurs indigènes.

Un détachement de conducteurs d'artillerie : M. Tremolières, sous-lieutenant ; 2 sous-officiers, 2 brigadiers et 26 conducteurs indigènes.

Un détachement de spahis : MM. Dumas, capitaine ; Gervaise. lieutenant ; 2 maréchaux des logis, 2 brigadiers,3 ouvriers et 1 trompette européens ; 1 maréchal des logis, 1 brigadier, et 40 spahis indigènes ; 52 chevaux.

Ces troupes vont se placer sous les ordres du lieutenant-colonel Monteil.

RETOUR DU SOUDAN
(*Le Matin*, 28 janvier 1895)

Oran, 27 janvier. — D'un correspondant. — Le vapeur *Richelieu*, venant de Dakar, a débarqué à Oran un détachement de la Légion de retour du Soudan. Il y a un certain nombre de convalescents parmi le détachement.

MOUVEMENT DU PORT
(*La France de Bordeaux*, 27 juin 1895)

TAMESI (st. fr.), cap. Bénassit, venu du Sénégal ; courtier, Miramont-Legendre :

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 1 groups espèces (110.000 fr.), 1 grenier arachides pesant 16.842 kg, 1 caisse or de Galam : A. Cadrès et Cie, 287 sacs gomme ; J.-H. Tandonnet frères, 165 peaux avec têtes ; Johns et Cie, 1.655 sacs gomme ; H. Rabaud et Cie, 930 sacs dito ; Delmas et Clastres*, 1.974 dito.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides (286.000 kg) ; Maurel frères, 1 ballot cire.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 9 août 1895, p. 3, col. 6)

RICHELIEU (st. fr.)[Maurel et Prom], cap. Landard, venu de Saint-Louis et Rufisquo, Courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM Maurel et Prom, 1.952 sacs gomme, 2 ballots ivoire, 1 grenier arachides (39.350 kil.) ; Devès et Chaumet, 680 sacs dito ; J.-A. Delmas et Clastres, 457 sacs dito ; H. Rabaud et Cie, 659 sacs dito ; Lemaire frères et fils, 100 sacs dito : Johns et Cie, 508 sacs dito.

Pris à Rufisque ; MM. Maurel et Prom, 20 sacs caoutchouc, 1 grenier arachides (485.000 kil.) ; J.-A. Delmas et Clastres, 3 caisses argent monnayé (30.000 fr.).

Bordeaux :
Chargement d'entrée.
(*La Gironde*,14 mai 1897)

TAMESI (st. fr.), c. Benassit, venu du Sénégal.

Courtier, Saladin.

Pris à Saint Louis : MM. Auguste Vincent, 188 sacs gomme ; Devès et Chaumet, 557 sacs dito ; Delmas et Clastres, 788 sacs dito ; Jules Gandie, 118 sacs gomme ; A. Rabaud et Cie, 1.699 sacs dito ; Maurel et Prom, 1.013 sacs gomme, 1 grenier arachides pesant 14.85,0 kil. À ordres ; F M C, 239 sacs gomme.

Pris à Nianing et à Joal : MM. Maurel frères, 2 greniers arachides pesant 57.231 kg.

Bordeaux :
Manifestes d'entrée
(*La Gironde*, 16 décembre 1897)

VAUBAN (st. fr.), cap. Pay, ven. de Saint-Louis et Rufisque. Courtier Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 213.800 kg, 5 ballots ivoire, 16 sacs arachides ; F. Merle et Cie, 123 sacs gomme, 1 sac caoutchouc, 2 ballots ivoire ; Delmas et Clastres*, 606 sacs gomme ; H. Rabaud et Cie, 1.395 sacs gomme, 1 ballot ivoire.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 2 greniers arachides pesant 660.000 kg.

Pierre-*Émile* DENORUS

Né à Angoulême (Charente), 18 avril 1879.
Fils de William Georges René Denorus, 33 ans, comptable, et de Marie-Justine Maurel.
Marié à Kaolack, le 11 février 1929, avec Fernande Augros.

Employé de Maurel et Prom à Dakar (1er janvier 1898) : directeur adjoint, puis directeur intérimaire.
Employé de Maurel et Prom à Foundiougne (novembre 1909), puis agent.
Membre suppléant (1912), puis président intérimaire (1917) de la chambre de commerce de Foundiougne.
Conseiller municipal de la commune mixte de Foudiougne à sa fondation.
Agent de Maurel et Prom à Kaolaok (1919).
Membre et secrétaire (1921), puis président (1924) de la chambre de commerce de Kaolaok.
Conseiller municipal de la Commune mixte de Kaolack.
Administrateur de la Compagnie sénégalaise de voies économiques

---

Chevalier de la Légion d'honneur (4 mars 1930).

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 25 mars 1898, p. 3, col. 5)

RICHELIEU, st. fr., cap. Landard, de Saint-Louis et Rufisque. Courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 902 sacs gomme, 1 grenier arachides pesant 25.200 kg ; Delmas et Clastres*, 928 sacs gomme ; Audebert frères, 185 sacs dito ; H. Laborde et Cie, 271 sacs dito, 1 caisse plumes d'autruche, 1 sac café ; à ordre, 18 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 14 fûts caoutchouc, 1 grenier arachides pesant 620.000 kg.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 8 septembre 1898, p. 3, col. 7)

TAMESI (st. fr.), capitaine Bénassit. venant de Saint-Louis et Dakar. — Courtier Miramont-Legendre.

MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 480.000 kil. ; Delmas et Clastres*, 217 sacs gomme.

Conseillers du commerce extérieur de la France

Décret du 21 octobre 1898
(*JORF*, 31 octobre 1898)
(*La Dépêche coloniale*, 2, 5 et 9 nov. 1898)

Sambain, représentant de la maison Maurel et Prom, à Saint-Louis (Sénégal).

PORT DE BORDEAUX
(*La Gironde*, 5 décembre 1898)

Chargement d'entrée

TAMESI (st. fr.), capitaine Bouassit, venu de Saint-Louis et Rufisque. Courtier. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom. 1 grenier arachides Cayeo, 22.000 kg ; M. Ralandacie, 363 sacs gomme, 7 ballots dents d'éléphant ; J.-A. Delmas et Clastres*, 2.300 sacs gomme, 6 ballots ivoire, 3 ballots caoutchouc, 1 colis cire.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 320.000 kg ; Devès et Chaumet, 346 sacs gomme.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 27 avril 1899, p. 4, col. 1)

TAMESI (st. fr.), cap. Bénassit, venu de Saint-Louis, Rufisque et Dakar :

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 284 sacs gomme, 1 grenier arachides (154.000 kg) ; Prestable, 1 caisse contenant un billard ; Delmas et Clastres*, 383 sacs gomme ; Audebert frères, 334 sacs gomme ; Devès et Chaumet, 149 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 36 fûts caoutchouc, 1 grenier arachides (310.000 kg).

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 10 juin 1899)

TAMESI (st. fr.), cap. Bénassit, venu de Saint-Louis, Dakar, Nianing et Rufisque. — Courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides, pesant 150.000 kg ; H. Rabaud et Cie, 254 sacs gomme ; Delmas et Clastres*, 205 sacs dito ; Devès et Chaumet, 51 sacs dito.

Pris à Nianing : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides, pesant 85.000 kg.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 38 barils caoutchouc, 1 grenier arachides pesant 237.231 kg, 2 ponchons et 6 barriques caoutchouc.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 21 juillet 1899, p. 3, col. 6)

TAMESI (st. fr.), cap. Bénassit, venu de Saint-Louis, Rufisque et Dakar. Courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 469 sacs gomme, 1 grenier arachides pesant 116.000 kg ; J.-A. Delmas et Clastres*, 272 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 360.000 kg, 17 caisses oiseaux empaillés ; Maurel frères, 3 caisses oiseaux empaillés.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 15 octobre 1899, p. 3, col. 7)

TURENNE (st. fr.)[Maurel et Prom], cap. Butez, de Saint-Louis et Sainte-Marie-de Bathurst. — Courtier Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 337 sacs gomme, 1 grenier arachides pesant 390.000 kg ; Delmas et Clastres*, 146 sacs gomme.

Pris à Sainte-Marie-de-Bathurst : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 640.000 kil.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 18 novembre 1899, p. 4, col. 1)

TAMESI (st.fr.), cap. Benassit, venu de Rufisque et Saint Louis (Sénégal). Courtier, Miramont-Legendre

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 42 sacs caoutchouc, 1 grenier arachides pigeant 10.000 kg ; J.-A. Delmas et Clastres*, 3.295 sacs gomme, 18 sacs arachides pesant 1.028 kg ; H. Rabaud et Cie, 2 ballots dents d'éléphant, 11 sacs de colle de poisson, James Moss et Cie, 3 sacs caoutchouc ; chef du service colonial, 2 caisses noix de karité.

Pris à Rufisque : Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 315.000 kg.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 3 décembre 1899, p. 3, col. 6)

RICHELIEU (st. fr.)[Maurel et Prom], c. Landard, venu, de Saint-Louis et Rufisque. Courtier, Miramont Legendre :

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 1,038 sacs gomme, 1 grenier arachides pesant 23.000 kg ; F. Gallet, 96 sacs gomme, 4 ballots ivoire, 28 sacs et 22 paquets dito ; Delmas et Clastres*, 3.375 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 450.000 kg.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée

(*La Gironde*, 29 décembre 1899, p. 3, col. 4)

TAMESI (st. fr.), capitaine Bénassit, venant de Saint-Louis et Rufisque. Courtier : Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. J.-A. Delmas et Clastres*, 111 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 70 fûts caoutchouc, 2 greniers arachides, 502,000 kg.

CHRONIQUE MARITIME
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 23 mars 1900)

Le vapeur « Richelieu »

Le vapeur *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom, de notre ville, qui avait été remorqué sur la rade du Verdon par le paquebot *Ville-de-Maranhao*, des Chargeurs Réunis, à la suite de l'accident survenu à son arbre de couche, est monté en rivière, jeudi matin, remorqué par le vapeur *Laprade*, de la Compagnie Gironde-et Garonne. À 9 heures, le *Richelieu* est entré dans le. bassin à flot et s'est amarré au poste nº 3.

— Le capitaine du *Richelieu* a déposé jeudi son rapport de mer au greffe du tribunal de commerce. Le manque de place ne nous permet pas de le publier.

Il ne fait en somme que relater ce que nous avons dit dans notre précèdent numéro [arbre de couche cassé].

PORT DE BORDEAUX
(*La Gironde*, 8 juillet 1900, p. 3, col. 7)

Chargements d'entrée

TAMESI (st. fr.), cap. Bénassit, venant de Saint-Louis et Rufisque. Courtier Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 234.000 kil. ; H. Rabaud et Cie, 114 sacs gomme ; Delmas et Clastres*, 238 sacs gomme ; 5 sacs vessies natatoires ; E. Bonpunt, 334 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 41 fûts caoutchouc, 2 ballots ivoire, 1 grenier arachides pesant 200.000 kil.

Les Affrètements pour la Chine
(*La Petite Gironde*, 9 août 1900)

Trois vapeurs de notre port ont été affrétés pour la Chine. Ce sont le cargo-boat des Messageries Maritimes *Matapan*, commandant Magnonac, qui a quitté notre port le 4 courant pour Marseille ; le vapeur *Turenne*, de la maison Maurel et Prom, en ce moment à Marseille, qui doit prendre à Toulon des hommes, des mulets et du matériel pour Saïgon, où il restera à la disposition du gouvernement ; et enfin le paquebot de la Nouvelle Compagnie Bordelaise de Navigation *Château-Lafite*, commandant Chabot, de Toulon ou d'un port d'Algérie pour porter à Haïphong un détachement de 350 hommes, 360 mulets et du matériel de guerre. Le *Château-Lafite* va se rendre à Marseille pour y terminer ses installations, et il doit repartir de ce port le 5 septembre.

CHRONIQUE MARITIME
PORT DE BORDEAUX
(*La Gironde*, 20 mai 1901, p. 3, col. 3)

Chargements d'entrée

RICHELIEU (st. fr.)[Maurel et Prom], c. Landard. Venu de Saint-Louis, Dakar et Rufisque.

Courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint Louis : MM. Maurel et Prom. 1 grenier arachides pesant 622.300 kg. ; H. Rabaud et C°, 456 sacs dito [gomme ?] ; Delmas et Clastres*, 485 dito ; Devès et Chaumet, 466 sacs dito ; Balay et C°, 142 fûts caoutchouc, 5 colis ivoire.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 83.609 kg ; 23 fûts caoutchouc, 2 billes bois du Sénégal.

LES GRÈVES

À MARSEILLE
(*Mémorial de la Loire*, 22 janvier 1901)

Marseille, 21 janvier. — Le syndicat. des ouvriers du port avait demandé le renvoi d'un contremaître à qui les ouvriers reprochaient de favoriser la main-d'œuvre étrangère au détriment des ouvriers français. Satisfaction ne leur ayant pas été donnée, les ouvriers se sont mis en grève. Les grévistes se sont opposés par la force au travail de chargement entrepris par les gens du vapeur *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom, de Bordeaux. Des bagarres sérieuses se sont produites. Le capitaine du *Richelieu* a été blessé à la main.

Légion d'honneur
(*La Petite Gironde*, 1er août 1901)

Nous avons annoncé hier la nomination de M. Landard, capitaine au long cours, au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Nous sommes heureux aujourd'hui de joindre nos félicitations à celles des nombreux amis du nouveau légionnaire. Le capitaine Landard, originaire de La Roque (Gironde), commande actuellement le vapeur *Richelieu*, attaché à notre port. Faisant depuis 1885 la navigation entre Bordeaux et le Sénégal, il a toujours montré les plus hautes qualités professionnelles. Il eut maintes fois à transporter à Kayes (Haut-Sénégal) des troupes et du matériel de l'État ; en 1894, il réussit à débarquer en moins de deux jours en pleine côte de Grand Lahou, les troupes, chevaux et matériel composant la mission du commandant Monteil ; en 1897, il contribua au renflouement de la frégate la *Melpomène*, échouée en rade de Dakar ; il y a deux mois à peine, il réussit à aller chercher et à ramener à Dakar les troupes qui venaient d'opérer dans la haute Casamance contre des tribus révoltées ; enfin, le capitaine Landard tint à honneur, pendant la terrible épidémie de fièvre jaune qui désola le Sénégal l'année dernière, de conserver son commandement, sans consentir à prendre un congé.

Tels étaient les remarquables titres de notre vaillant concitoyen à la distinction qui vient de lui être accordée.

CHRONIQUE MARITIME
PORT DE BORDEAUX
(*La Gironde*, 20 novembre 1901, p. 3, col. 7)

Chargements d'entrée

RICHELIEU (st. fr.), capitaine Landard, venu du Sénégal et Rufisque. Courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 533 sacs gomme, 5 ballots ivoire, 1 grenier arachides, pesant 50.571 kg ; Ch. Peyrissac et Cie, 19 sacs caoutchouc, 34 colis ivoire ; Delmas et Clastres*, 1.221 sacs gomme ; Paul Mirc, 114 sacs caoutchouc ; H. Rabaud et Cie, 5 ballots ivoire ; F. Arcins et Cie, 21 sacs caoutchouc ; Bobin, 16 sacs caoutchouc.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 23 fûts caoutchouc, 1 grenier arachides, posant 570.000 kil.

Bordeaux :
Chargement d'entrée.
(*La Gironde*,14 juillet 1902)

TAMESI (st. fr.), capitaine Bénassit, venu de Saint-Louis et Rufisque — Courtier ; Miramont-Legendre

Pris à Saint Louis : MM Buhan et Teisseire, 634 sacs gomme, pesant 69.973 kg ; Johns et Cie. 35 sacs gomme, pesant 3.339 kg ; Delmas et Clastres*, 431 sacs dito. pesant 38.460 kg ; Maurel et Prom, 858 sacs gomme, pesant 77.973 kg ; un grenier arachides. pesant 111.245 kg ; H. Caland, 53 sacs vessies natatoires, 3 caisses écorces d'arbre ; Gallet et Lavigne, 7 sacs caoutchouc.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 26 sacs caoutchouc, 2 greniers arachides, pesant 332.989 kg.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 22 mars 1903)

TAMESI (st. fr.), capitaine Bénassit, venu de Saint-Louis et Rufisque. Courtier : M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint Louis : MM. J.-A. Delmas et Cie*, 276 sacs gomme ; J.-B. Clastres*, 256 sacs dito ; Maurel et Prom, 313 sacs dito.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 23 barriques et 144 sacs caoutchouc, 6 colis ivoire, un grenier arachides pesant 440.000 kg.

Marine
(*La Phare de la Loire*, 14 avril 1903)

LE « RICHELIEU ». — Le vapeur *Richelieu*, échoué sur la barre du Sénégal, a été renfloué et est arrivé à Dakar.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 28 avril 1903)

MAGELLAN (st. fr.)[MM], cap. Riquier, arrivé de la Plata, du Brésil et du Sénégal. — Agent : M. Chambolle.

……

Pris à Dakar : MM. Maurel et H. Prom, 38 fûts caoutchouc…

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 8 juillet 1903)

ARIADNE (st. fr.)[Compagnie finlandaise], capitaine Pay, venu de Foundiougne et Rufisque. Courtier Miramont-Legendre.

Pris à Foundiougne : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 457.000 kilos.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 714.000 kilos, 1.000 sacs arachides pesant 59.000 kilos, 1 barrique caoutchouc ; F Gallet, 8 sacs cornes ; Compagnie commerciale de la Côte d'Afrique*, 1 caisse peau et dents d'hippopotame.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 15 octobre 1903, p. 3, col. 5)

TAMESI (st. fr.), c. Benassit, arrivé du Sénégal. Courtier : Miramont-Legendre.

Pris à Kayes : MM. Piganiol, 227 sacs cire, 530 sacs caoutchouc, 10 colis ivoire.

Pris à Saint-Louis : MM. J.-A. Delmas et Cie*, 74 sacs gomme ; Maurel et Prom, 7 colis ivoire, 1.064 sacs gomme, 39 sacs caoutchouc, 1 sac or de Galam.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et H. Prom, 1 grenier arachides, pesant 400.000 kg.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 2 novembre 1903)

MAGELLAN (st. fr.)[MM], cap. Riquier, arrivé de la Plata, du Brésil et du Sénégal. — Agent général : Rivaille.

……

Pris à Dakar : MM. Maurel et Prom, 23 sacs caoutchouc, 2 caisses oiseaux empaillés…Maurel et Prom, 30 sacs caoutchouc

---

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 23 novembre 1903, p. 3, col. 2)

RICHELIEU (st. fr.), capitaine Landard, venu de Saint-Louis et Rufisque. Courtier : Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 557.620 kg, 291 sacs gomme, 44 colis caoutchouc, 3 balles ivoire ; J.-A. Delmas et Cie*, 119 sacs gomme ; Paul Mirc, 80 colis caoutchouc ; Arcin, H. Georges et Cie, 116 dito ; Fould et Cie, 28 dito, 2 caisses ivoire ; Sixte Duclot, 105 colis caoutchouc.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 fût et 1 colis caoutchouc, 1 grenier arachides pesant 70.000 kg.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 15 avril 1904)

ATLANTIQUE (st. fr.), cap. Le Troadec, arrivé de la Plata, du Brésil et du Sénégal. — Agent général : M. Rivaille.

……

Pris à Dakar. — … Maurel et H. Prom, 11 colis dents d'éléphants, 55 sacs caoutchouc…

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La France de Bordeaux*, 8 décembre 1904)

RICHELIEU (vap. fr), venu de Saint-Louis, Dakar et Rufisque ; courtier, Miramont-Legendre.

Pris à Saint Louis : MM. Maurel et Prom, 81 sacs gomme, 31 sacs caoutchouc, 1 caisse cire, 8 greniers arachides pesant 540.000 kg, 2 cercueils ; F. Gallet, 1 cercueil ; J.-A. Delmas et Cie*, 736 sacs gomme ; Mitjaville, 15 sacs caoutchouc ; J. Tauzin et A. Oldani, 280 sacs gomme ; Paul Mirc, 186 sacs caoutchouc, 16 colis ivoire ; L. et W. Van de Velde, 366 sacs caoutchouc, 3 colis ivoire ; Arcin, H. Georges et Cie, 11 sacs caoutchouc.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides pesant 98.000 kg.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 15 mai 1905)

RICHELIEU (vap. fr), capitaine Landard, venu du Sénégal, etc. — Courtier : Miramont-Legendre.

Pris à Kaolack : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 319.000 kg.

Pris à Foundiougne : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 300.000 kg.

Pris à Dakar : MM. Maurel et Prom, 528 (?) sacs gomme. 23 fûts et 3 colis caoutchouc ; Ch. Peyrissac et Cie, 442 sacs gomme ; J. Tauzin et Oldani, 1.000 sacs gomme ; J.-A. Delmas et Cie*, 32 sacs gomme.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 26 juillet 1905)

TAMESI (st. fr.), capitaine Vincent, venant duSénégal. Courtier, Miramont-Legendre.

Prie à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 2.664 sacs gomme ; H. Rabaud et Cie, 89 sacs dito ; J. Tauzin et Oldani, 478 sacs dito.

Pris à Foundiougne : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 150.000 kg.

TURENNE (st. fr.), capitaine Lacoste, venant de Rotterdam. Courtier, Miramont-Legendre.

MM. Maurel et Prom, 8.287 planches et madriers en pitchpin, pour le Sénégal.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 8 avril 1906)

TAMESI (st. fr.), capitaine Vincent, venant du Sénégal. — Courtier : M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM Maurel et Prom, 188 sacs caoutchouc, 18 sacs gomme, un grenier arachides pesant 244.034 kg ; J.-A. Delmas et Cie*, 58 sacs gomme, 15 sacs caoutchouc, 23 colis ivoire ; J.-B. Clastres*, 234 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 254.851 kg.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 19 mai 1906, p. 4, col. 1)

TAMESI (st. fr.), capitaine Vincent, venant du Sénégal. — Courtier : M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint Louis : MM. Maurel et Prom, 2.975 sacs gomme ; J.-M. [*sic*] Clastres*, 136 sacs gomme ; A. Oldani, 2.150 sacs dito ; Compagnie de l'Afrique occidentale, 244 sacs dito ; J.-A. Delmas et Cie*, 230 dito ; A. Maurer, 41 dito ; Arcin, H. Georges et Cie, 69 sacs caoutchouc, 6 colis ivoire ; Paul Mirc, 211 sacs caoutchouc, 6 colis ivoire ; L. et W. Van de Velde, 127 sacs caoutchouc, 3 colis ivoire ; R. Henry, 124 sacs caoutchouc, 3 colis ivoire

Pris à M'Bour : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 75.271 kil.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 1er juillet 1906, p. 5, col. 1)

TAMESI (st. fr), M. Vincent, venu du Sénégal. Courtier : M. Miramont Legendre.
Pris à Saint-Louis (Sénégal) : MM Maurel et Prom, 1,013 sacs gomme, 1 sac or de Galam, 1 barre sel, 50 prélarts ; Oldani, 400 sacs gomme ; J.-A. Delmas et Cie*, 144 sacs dito ; Hanet, Augé et Cie, 47 sacs caoutchouc.
Pris à Foundiougne : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides, 200.000 kg.
Pris à Rufisque : MM Maurel et Prom, 1 grenier arachides, 240.926 kg, et 1 caisse chartreuse
Pris à Dakar : Comptoir national d'escompte, 10 boîtes espèces, 100.000 fr.

PORT DE BORDEAUX
Chargements d'entrée
(*La France de Bordeaux*, 23 septembre 1906)

CORDILLÈRE [Messageries maritimes*], vapeur français, arrivé de La Plata, de l'Uruguay, du Brésil et du Sénégal. Agent général : M. Rivaille.
……
Pris à Dakar : … Maurel et Prom, 200 sacs caoutchouc.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 9 novembre 1906, p. 5, col. 1)

MAGELLAN (st. fr)[MM*], capitaine Dupuy Fromy, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal.
……
Pris à Dakar : MM Maurel et Prom, 82 sacs caoutchouc…

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La Gironde*, 29 janvier 1907, p. 4, col. 1)

AMAZONE [MM*], vapeur français, capitaine Lidin. venant de La Plata, du Brésil et du Sénégal. Agent général, M. Rivaille.
……
Pris à Dakar. — … Maurel et Prom, 51 sacs caoutchouc …

1907 (février) : participation dans les Messageries africaines

---

Bordeaux :
Manifestes d'entrée
(*La Gironde*, 15 février 1907)

TAMESI (st. fr.), capitaine Vincent, venant du Sénégal. Courtier, M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, grenier arachides, pesant 454.620 kg.

Pris à Dakar : MM. Maurel et Prom, 1 grenier arachides, pesant 11.512 kg ; A. Oldani, 36 sacs débris de gomme, 131 sacs gomme, 1 caisse plumes d'autruche ; J.-A. Delmas et Cie*, 26 colis peaux de bœuf, 57 colis ivoire, 96 colis caoutchouc.

Bordeaux :
Manifestes d'entrée
(*La Gironde*, 4 septembre 1907)

TAMESI (st. fr.), capitaine Vincent, venu du Sénégal. Courtier M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Arcin, H. Georges et Cie, 63 balles laine, 14 balles peaux de mouton, 12 balles peaux tannées ; J.-A. Delmas et Cie*, 559 sacs gomme ; J.-B. Clastres*, 59 balles dito ; A. Oldani, 1.200 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 13 colis de 5 peaux de bœuf, 4 colis peaux de mouton et de chèvre, un grenier arachides pesant 338.817 kg.

Pris à Dakar : MM. Devès, Chaumet et Cie, 224 sacs gomme.

Bordeaux :
Manifestes d'entrée
(*La Gironde*, 10 décembre 1907)

RICHELIEU (st. fr.), capitaine Vincent, venant du Sénégal, etc. Courtier, M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, 3 sacs caoutchouc, 1 colis ivoire, 1 sac cire, 25 peaux de bœuf, 1.353 sacs gomme, 1 grenier arachides pesant 17.555 kg ; J.-A. Delmas et Cie*, 205 sacs balles coton ; A. Oldani, 134 sacs gomme, 1 colis boules de gomme, 1 colis plumes d'autruche.

Pris à Dakar : MM. Maurel et Prom, 593 sacs gomme ; J.-A. Delmas et Cie*, 755 sacs dito, 92 paq. peaux de mouton, 6 sacs caoutchouc, 2 colis cire ; Chichignoud et Pourrié, 74 sacs gomme.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, 7 colis caoutchouc, 1 grenier arachides pesant 580.416 kg.

Pris à Ténériffe : MM. L. Ensenat, 183 colis bananes ; B. Mayol, 30 dito ; Casanovas, 30 dito ; Gomila, 70 dito ; G. Vicens, 40 dito ; Maurel et Prom, 200 dito.

Bordeaux :
Chargements d'entrée
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 18 février 1908, p. 4, col. 5)

TAMESI, vapeur français, capitaine Colin, venant du *Sénégal*. Courtier, M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Louis : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 122.000 kg ; Henry, 115 sacs caoutchouc ; A. Oldani, 450 sacs gomme ; J.-A. Delmas et Cie*, 561 sacs gomme, 66 balles coton, 2 balles plumes.

Pris à Rufisque : MM. Maurel et Prom, un grenier arachides pesant 315.011 kg.

Bordeaux :
Manifestes d'entrée
(*La Gironde*, 10 mars 1908)

RICHELIEU (st. fr.), capitaine Vincent, venant du Sénégal. Courtier. MM. Miramont-Legendre.

Pris à Dakar : MM. Maurel et Prom, 7 caisses caoutchouc, un grenier arachides, pesant 702.909 kg.

Pris à Ténériffe : MM. Maurel et Prom, 463 caisses bananes ; Ensenat, 150 caisses dito, 12 fardeaux tomates ; B. Mavol, 100 caisses bananes, 5 fardeaux tomates ; Michel Toll, 100 caisses bananes, 6 fardeaux tomates ; G Vincens, 51 caisses bananes, 5 fardeaux tomates ; Jean Gomola, 7 fardeaux tomates.

Chambre syndicale des exportateurs de Bordeaux et du Sud-Ouest
(*La France de Bordeaux*, 1er août 1908)

Une « Chambre syndicale des exportateurs de Bordeaux et du Sud-Ouest » vient d'être instituée. Le bureau est ainsi composé :

Président, M. Armand Rödel, de la maison Rödel et fils frères ;

Vice-présidents, MM. Léon Prom, de la maison Maurel et Prom ; Édouard Faure, de la maison Barton et Guestier ;

Secrétaires, MM. G. Claverie, de la Compagnie commerciale de la côte d'Afrique* ; Paul Cédié agent de la maison Pernod fils ;

Trésoriers, MM. Lamarthonie, transitaire ; Humbert Balguerie, courtier maritime.

PORT DE BORDEAUX
Manifestes d'entrée
(*La Gironde*, 20 janvier 1909)

RICHELIEU (st. fr.), capitaine Vincent, du Sénégal, etc. Courtier : M. Miramont-Legendre.

Pris à Saint-Denis, MM. J.-A. Delmas et Cie*, 30 paquets peaux de bœuf, 3 paquets peaux de mouton, 3 sacs caoutchouc ; M. Henry, 71 sacs caoutchouc ; Maurel et Prom un grenier arachides, pesant 135.292 kg.

Pris à Rufisque : Compagnie commerciale de l'Afrique*, 685 cuirs secs ; E. Chavanel, 23 ballots ivoire ; Maurel et Prom, 3 sacs et un baril caoutchouc, 3 greniers arachides pesant 569.987 kg.

Pris à Ténériffe : MM. J. Ganila, 30 caisses bananes, 5 fardeaux tomates ; Michel Coll 50 caisses bananes ; A. Lavergne, 31 dito ; B. Mayol, 30 dito ; Michel Casanovas, 30 dito ; G. Vicens, 30 dito ; Castanet, 100 dito ; Maurel et Prom, 400 dito ; Ensenat, 230 dito, 15 fardeaux tomates.

Naufrage du vapeur « Richelieu »

(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 4 septembre 1912)

Le vapeur bordelais *Richelieu*, capitaine Vincent, parti de Bordeaux, le 27 juillet dernier, pour divers ports du Sénégal, s'est échoué, le 15 août, sur la barre de Saint Louis.

Aussitôt l'évènement, une quantité de gabares ont été réquisitionnées et conduites la long du bord du vapeur en détresse, pour sauver la cargaison et, de ce fait, pour alléger le *Richelieu*.

Malgré ces secours et toutes les précautions prises, quelques jours plus tard, le *Richelieu* était roulé, défoncé par la mer, et finalement coupé en deux morceaux.

Le vapeur *Richelieu* faisait partie de la flotte de la maison d'armement Maurel et Prom, de notre place.

Le *Richelieu* a été construit en Angleterre, à Glasgow, en 1875, dans les chantiers de MM. Hamilton et Co.

CONSTITUTION
Aciéries de Vernon
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juillet 1919)

Cap, 1.500.000 fr. en 6.000 act. de 250 fr. Il a été créé 6.000 parts bénéficiaires dont 3.000 attribuées à M. de Becker. Siège à Paris, 5, r. Godot-de-Mauroi. Conseil : MM. Armand, Biscay, De Becker, [Maurice] Frère, Maugue, Maurel*, Prom*, Pletinckx, Thiery, Grisar, Mazeret. Statuts chez Me Baudrez, à Vernon (Eure). — *Petites Affiches*, 12 juin.

• Fusion en 1921 avec la Société générale de carrosserie et de charronnage sous l'égide des Usines Ragheno (Belgique).

Union industrielle de Bordeaux et du Sud-Ouest
(*La Journée industrielle,* 15 août 1919)

Le conseil d'administration se compose de : MM. Paul Maurel, vice-président de la chambre de commerce de Bordeaux, président ; … Léon Prom, de la maison Maurel et Prom …

Jean Louis *Léon* PROM,
président (17 nov. 1919)

Né à Bordeaux (Gironde), le 19 avril 1847.
Fils de Louis *Hubert* Prom, négociant, et de Marie Coraly Boyé.
Marié à Blanche Henriette Bordes. Dont :
Marie-Louise Thérèse (Mme Louis de Lestrange)
et Marie-Charlotte Lydie Odette (1886-1970)(Mme Jehan de Lastic Saint-Jal).

Sergent, puis sergent-major du 5e bataillon des mobiles de la Gironde, puis sous-lieutenant après les batailles des 12-15 janvier1871 autour du Mans.
Sous-lieutenant au 7e hussards, puis lieutenant dans la Territoriale.

Armateur à Bordeaux.
Administrateur (1908), puis vice-président de la Banque de l'Afrique occidentale à Paris :
Administrateur (1910), puis président de la Compagnie d'électricité du Sénégal,
Président du Crédit du Sud-Ouest,
administrateur de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique (1914-1921),
Président de la Société auxiliaire africaine (1917)
Administrateur de l'Union industrielle de Bordeaux et du Sud-Ouest (1918),
et des Établissements Émile Feuillette.

Trésorier général de l'exposition de Bordeaux en 1901.
Membre du comité de la Ligue maritime à Bordeaux (1905).
Vice-président du Syndicat des exportateurs à Bordeaux.
Chevalier de la Légion du 11 nov. 1908.
Décédé à Bordeaux, le 10 janvier 1921.

Huileries Maurel et H. Prom
1919 (décembre) : SNC transformée en S.A.

NÉCROLOGIE
(*Journal officiel du Haut-Sénégal-Niger*, 15 avril 1920)

M. PARCELLIER, agent de la maison Maurel et Prom, est décédé à Kayes, le- 10 avril 1920.

Étude de Me BRIGUET, notaire à Bordeaux,
cours d'Alsace-et-Lorraine, no7.

ÉTABLISSEMENTS MAUREL & H. PROM
SIÈGE SOCIAL : BORDEAUX, rue Porte-Dijeaux, 18.
(*Journal officiel du Haut-Sénégal-Niger*, 15 mai 1920)

I. — Statuts.

Suivant acte reçu par Me Briguet, notaire à Bordeaux, le huit novembre mil neuf cent dix-neuf,

M. Émile Maurel, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Bordeaux, rue d'Orléans, no 7 ;

M. Jean Maurel, demeurant à Bordeaux, rue d'Orléans, no 6 ;

M. Jean Louis-*Léon* Prom, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Bordeaux, cours de Verdun, no 25 ;

M. Joseph Maurel, demeurant à. Bordeaux, rue d'Orléans, no 6 ;

M. Lucien Maure, demeurant à Bordeaux, rue Esprit-des-Lois, no 6 ;

Lesdits sieurs Maurel et Prom, tous négociants-armateurs.

Agissant tant en leur nom personnel qu'au nom et comme seuls membres de la Société Maurel et H. Prom, société de commerce en nom collectif constituée pour une durée illimitée, avec siège social à Bordeaux, rue. d'Orléans, no 5, mais dont la plupart des centres d'exploitation sont établis en Afrique occidentale,

Et dont les statuts ont été établis suivant acte reçu par Me Baron, l'un des prédécesseurs médiats de Me Briguet le quinze février mil huit cent soixante et un, suivi de cinq avenants les deux premiers établis par Me Labayle, successeur dudit Me Baron, les vingt novembre mil huit soixante-neuf et trente septembre et deux octobre mil huit cent soixante-douze, le troisième devant Me Monberol, successeur de Me Labayle, en date du trente et un mai mil huit cent quatre-vingt-treize, le quatrième devant Me Richard, successeur de Me Monberol, les vingt et un et vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et enfin le cinquième devant Me Pouget, ayant suppléé Me Briguet pendant la durée de sa mobilisation, le quatorze décembre mil neuf cent dix-sept.

Ont établi les statuts de la société anonyme qu'ils se proposaient de fonder sous la dénomination de Établissements Maurel et Prom.

Duquel acte, il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

Objet — Dénomination — Siège. — Durée.

ARTICLE PREMIER.

Il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement. Cette société sera régie par le Code de commerce, par les lois en vigueur sur les Sociétés et par les présents statuts.

ARTICLE 2.

La société a pour objet :

La continuation, soit en Europe, soit en Afrique, des affaires de la maison de commerce Maurel et H. Prom, ayant son siège à Bordeaux, rue d'Orléans, no 5, avec bureaux dans la même ville, rue Porte-Dijeaux, no 18 :

Le commerce d'importation et d'exportation de marchandises de toutes provenances et de produits de toute nature (arachides, caoutchouc, gommes, objets manufacturés et tous autres produits) ;

L'armement des navires ou leur exploitation ;

La création, l'achat, la reprise ou l'exploitation de tous nouveaux établissements à cet effet.

L'acquisition de tous navires ou de tous immeubles jugés utiles à la société, ou leur vente ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, minières, fluviales ou maritimes, en Afrique, dans les colonies françaises ou dans tous autres pays, que pourraient comporter la mise en valeur et l'exploitation des richesses naturelles des pays

et ce soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription achat de titre ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

ARTICLE 3
Dénomination.

La Société prend la dénomination de :

Établissements Maurel et Prom.

ARTICLE 4.
Siège social.

Le siège social est fixé à Bordeaux, rue Porte-Dijeaux, nº 18 ;

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de ladite ville, par décision du conseil d'administration, et dans une autre ville, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

ARTICLE 5.

La durée de la société est fixée (sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présent statuts), à soixante-quinze années, à compter du premier novembre mil neuf cent dix-neuf.

TITRE II
Apports, capital social, actions.

ARTICLE 6.

MM. Maurel et Prom, agissant tant en leur nom personnel qu'au nom de la Société Maurel et H. Prom, exposent que ladite société se trouve posséder un actif métropolitain et un actif colonial.

Et ils déclarent apporter conjointement à la nouvelle société les éléments actifs ci-après :

Fonds de commerce métropolitain. — Les éléments de clientèle que possède la société en Europe, l'organisation établie en France, pour l'achat où la vente ferme ou à la Commission de tous objets ou marchandises, soit pour le compte de tiers, soit- pour le compte des établissements que possède la société en Afrique, le tout tels qu'ils existent depuis la constitution de la maison Maurel et H. Prom, avec les développements qui y ont été apportés depuis mil huit cent trente et un.

Ces éléments et organisation représentent une valeur de cinq cent mille francs.

Fonds de commerce colonial. — Les établissements exploités par la société au Sénégal, en Gambie, au Soudan et généralement dans toute l'Afrique occidentale française et anglaise, avec leur clientèle et achalandage, les relations et le renom de la firme et aussi une organisation commerciale due à près d'un siècle d'efforts.

Ces divers éléments représentant une valeur de quatre millions de francs.

Sont compris dans ces apports tout le mobilier et tout le matériel de nature mobilière afférents à l'un ou l'autre fonds, la flottille coloniale décrite en un état ci annexé, la firme Maurel et H. Prom, la clientèle et l'achalandage y attachés, le bénéfice de tous traités, marchés, participations ou conventions ayant pu être passés entre la dite maison et toutes administrations publiques ou privées ou tous particuliers, sans exception ni réserve, ainsi que tous droits aux baux afférents à l'un ou l'autre fonds de commerce, spécialement le droit au bail des locaux qu'occupe la Société dans un immeuble à Bordeaux, rue Porte-Dijeaux, nº 18.

Immeubles à Bordeaux, — Tous les droits quelconques que possède la société, indivisément avec MM. Buhan et Teisseire, sur un. immeuble à Bordeaux, rue Saint-Hubert, nº 119 à 29, et rue Guadet, nº 116 et 18, servant de dépôt et d'atelier de

triage de gomme ; lesdits droits apportés pour une valeur de soixante-quinze mille, cinquante-trois francs et dix centimes.

Immeubles coloniaux. — Tous les immeubles par nature et par destination tels que wharfs ou autres, comme aussi tous droits immobiliers quelconques pouvant appartenir à la Société Maurel et H. Prom, dans l'Afrique occidentale française ou anglaise ou dans les territoires ou cercles qui peuvent leur être administrativement rattachés, que ces immeubles ou droits immobiliers appartiennent à la société apporteuse comme propriétaire, comme concessionnaire définitive ou provisoire on à quelque autre titre que ce soit, l'intention formelle des comparants étant que la société présentement constituée soit substituée purement et simplement à la société apporteuse dans tous les droits immobiliers que cette dernière peut avoir en Afrique occidentale française ou anglaise ou dans les territoires s'y attachant, que les acquisitions, ou concessions aient été faites au nom de la Société Maurel et H. Prom, ou au nom de l'un des membres, ou encore au nom de la maison Maurel pour le compte de la Société Maurel et H. Prom ; en sorte que la propriété des immeubles dont s'agit sera suffisamment établie, sur la tête de la Société présentement constituée, par le fait qu'il sera justifié que la société apporteuse était, propriétaire, concessionnaire ou titulaire à ce jour des immeubles ou droits immobiliers dont s'agit, cette dernière, au surplus, ne devant plus désormais posséder aucun immeuble ou droit immobilier en Afrique.

Cet apport s'étendra au bénéfice de toutes promesses de vente qui auraient pu être faites à la Société apporteuse comme aussi au bénéfice de toutes demandes en concessions ou .poursuites immobilière, dans lesquelles. la Société nouvelle se trouvera purement et simplement subrogée.

Lesdits immeubles et droits immobiliers apportés pour une valeur de deux millions cent six mille cinq cent un francs.

Navires et créances. — a) Le navire à vapeur « Ariadne », en acier it spardeck, construit en mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à Newcastle, de dix-neuf cent quatre-vingt-six tonneaux quarante-quatre de jauge brute, coté au Lloyd's register + 100 A 1 nº 1312, actionné par une machine à vapeur à trois cylindres de douze cent quarante-cinq chevaux indiqués, francisé le sept août mil neuf cent un sous le nº 82887.

b) Le navire à vapeur « Général Dodds », en fer à spardeck, construit en mil huit cent quatre-vingt-deux à Newcastle, de dix huit cent quatre-vingt-seize tonneaux soixante-dix huit de jauge brute, coté au Lloyd's register + 100 A 1 nº 190, actionné par une machine à vapeur à deux cylindres de mille chevaux indiqués, francisé le neuf décembre mil neuf cent quatre sous le nº 36830.

c) Les diverses créances actives de la société afférente au fonds de commerce métropolitain.

d) Les diverses créances actives de la société afférente au fonds de commerce colonial.

Un état descriptif et estimatif déterminant les valeurs et prix spéciaux de chacun des éléments ci-dessus et le détail article par article des créances est demeuré annexé aux statuts, après mention et après avoir été signé et certifié véritable par les parties, en présence du notaire soussigné, pour participer au caractère authentique des présentes.

Lesdits navires et créances apportés pour une valeur de deux millions six cent trente-trois mille quatre cent trente six francs quarante-cinq centimes.

En représentation de ces divers apports, il est attribué à MM. Émile Maurel, Jean Maurel, Léon Prom, Joseph Maurel, Lucien Maurel, ès qualités qu'ils agissent, dix-huit cents actions de cinq mille francs chacune de la nouvelle société.

Les titres de ces actions ne seront négociables que deux ans après la constitution définitive de la société, sans préjudice des stipulations prévues à l'article 13 ci-après.

Et une somme de trois cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix francs cinquante-cinq centimes en espèces, s'appliquant aux créances coloniales, qui sera payée par la nouvelle société soit à eux-mêmes, soit à des tiers sur leur indication.

En outre, MM. Maurel et Prom déclarent apporter et céder à la société présentement constituée :

1° Les marchandises et produits se trouvant en Europe et garnissant Le fonds de commerce métropolitain ;

2° Les marchandises et produits se trouvant en Afrique et garnissant le fonds de commerce colonial ;

Pour la somme de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante-neuf francs trente centimes.

Ces marchandises se trouvent détaillées et estimées, article par article, en deux états qui ont été certifiés véritables et signés par les comparants en présence du notaire soussigné, et qui sont demeurés annexés aux statuts, après mention ;

3° Deux cent un mille trois cent soixante et onze francs de rente française et les diverses valeurs constituant le portefeuille métropolitain de la Société, décrites dans l'un des états annexés aux statuts, pour la somme de trois millions cinq cent soixante-dix mille sept cent soixante francs quarante centimes.

4° Les valeurs constituant le portefeuille colonial de la Société.décrites également dans un des états annexé aux statuts, pour la somme de vingt-six mille francs.

5° La somme de un million huit cent trente-cinq mille cent francs soixante-quinze centimes, en espèces, représentant l'encaisse métropolitain ;

Et celle de deux millions six cent trente-huit mille cent soixante-quatre francs quarante-cinq centimes en espèces, formant l'encaisse des établissements d'Afrique.

En représentation de ces nouveaux apports, il est attribué à MM. Émile Maurel, Jean Maurel, Léon Prom, Joseph Maurel et Lucien Maurel, ès-qualités qu'ils agissent :

1° Deux mille quatre cents obligations de cinq mille francs chacune, au porteur, de la présente Société, productives d'intérêts au taux de six pour cent l'an, payables par semestre échu, les premier janvier et juillet, nets de tous impôts présents et considérés comme charge du revenu, y compris la taxe de transmission ; lesdites obligations remboursables par tirage annuel, en cinquante années, à compter du premier juillet mil neuf cent vingt-cinq, pour le premier tirage avoir lieu au cours du mois d'avril de la même année et le remboursement être effectué le premier juillet suivant (mil neuf cent vingt-cinq), avec la faculté pour la société d'en effectuer à toute époque le remboursement par anticipation, soit par achat en Bourse au-dessous du pair si ces titres sont côtés, ou par achat de gré à gré, s'il ne le sont pas, soit par tirage au sort en prévenant les porteurs trois mois d'avance par une insertion faite dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

2° Et une somme de treize millions six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quatorze francs quatre-vingt-dix centimes, que la société nouvelle paiera soit aux apporteurs, soit à tous tiers qu'ils pourront lui désigner.

Charges et conditions des apports.

Garantie.

Les apports qui précédent sont fait sous les garanties ordinaires de fait et de droit.

……

Capital.

ARTICLE 7.

Le capital social est fixé à dix millions de francs, divisé en deux mille actions de cinq mille francs chacune.

Sur ces actions, dix-huit cents entièrement libérées ont été attribuées ci-dessus à MM. Maurel et Prom, en représentation partielle de leur apports.

Les deux cents actions de surplus sont à souscrire et à libérer en numéraire.

……

Assemblée générale constitutive.

IV. — Deuxième assemblée constitutive.

Du procès-verbal. dressé sous la forme authentique par Me Briguet, notaire à Bordeaux, le dix-sept novembre mil neuf cent dix-neuf, de la délibération d'une seconde assemblée générale des actionnaires des Etablissements Maurel et Prom. — assemblée à laquelle assistaient également ou étaient représentés tous les actionnaires de ladite société, — il résulte :

1° Que l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire, a adopté les conclusions de ce rapport et, en conséquence, a approuvé les apports en nature faits aux Etablissements Maurel et Prom, leur rémunération et les avantages particuliers, ainsi que le tout résulte des statuts ;

2° Qu'elle a nommé comme .premiers administrateurs, dans les termes de l'article 41 des statuts :

M. Émile Maurel, armateur, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Bordeaux, rue d'Orléans, no 7 ;

M. Jean .Maurel, armateur, demeurant à Bordeaux, rue d'Orléans, no 6 ;

M. Jean-Louis-Léon Prom, armateur, chevalier de la Légion l'honneur, demeurant à Bordeaux, cours de Verdun, no 25 ;

M. Joseph Maurel, armateur, demeurant à Bordeaux, rue d'Orléans, no 6 ;

Et M. Lucien Maurel, armateur, demeurant à Bordeaux, rue Esprit-des-Lois, no 6 ;

Lesquels ont tous déclaré accepter ces fonctions ;

3° Qu'elle a nommé M. Henri Gayral, expert-comptable, demeurant à Bordeaux, rue de Lerme, no 3, et M. Jean-Louis Saubolle, propriétaire, demeurant à Caudéran, rue Jules-Mably, no 45, commissaires, avec faculté d'agir conjointement ou séparément, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la Société conformément à la loi ; fonctions qui ont été acceptées par MM. Gayral et Saubolle ;

5° Enfin que, sauf deux modifications qui n'intéressent pas les tiers, l'assemblée générale a approuvé les statuts de la Société des Établissements Maurel et Prom, tels qu'ils ont été établis par l'acte passé devant Me Briguet, le huit novembre mil neuf cent dix-neuf, et déclaré ladite Société définitivement constituée, toutes les formalités prescrites par la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept ayant été remplies.

V. — Nomination des administrateurs délégués et d'un directeur.

Il résulte enfin du procès-verbal, dressé en la forme authentique par Me Briguet, notaire à Bordeaux, le dix-sept novembre mil neuf cent dix-neuf, d'une délibération du Conseil d'administration de ladite Société des Établissements Maurel et Prom, réuni aussitôt après la deuxième Assemblée générale constitutive :

1° Que M. Léon Prom, susnommé, a été nommé président du conseil d'administration ;

2° Que le conseil a nommé pour administrateurs-délégués de la société, en vertu de l'article 26 des statuts, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément :

M. Léon Prom ;

M. Joseph Maurel,

Et M. Lucien Maurel,

Tous trois susnommés, membres dudit Conseil ;

3° Et que ledit conseil, toujours en conformité de l'article 26 des statuts, a désigné comme directeur de la Société Etablissements Maurel et Prom :

M. Daniel Lavigne, demeurant à Bordeaux, rue Saint-Remi, no 55 *bis*, Et lui a délégué tous les pouvoirs nécessaires, notamment pour gérer et administrer les biens et affaires de la Société et la représenter soit vis-à-vis des tiers, soit vis-à-vis de toutes administrations publiques ou privées.

Expéditions : 1° de l'acte contenant les statuts de la Société et des états y annexés ; 2° de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de l'état y annexé ; 3" du

procès-verbal de la délibération de la première assemblée générale constitutive ; 4° et de la deuxième Assemblée générale constitutive, tous sus-énoncés,

Ont été déposés :

Le quatorze mai mil neuf cent vingt, à Kayes ;

Le quinze mai mil neuf cent vingt, à Bamako.

Pareil dépôt a été effectué le dix décembre mil neuf cent dix-neuf aux greffes du Tribunal de commerce et de la justice de paix du troisième canton de Bordeaux.

Pour extrait et mention :

Signé : BRIGUET.

Stéarinerie et savonnerie de Lyon

(*La Journée industrielle,* 4 septembre 1920)

… Calvé, de Delft (Hollande), Maurel et Prom, de Bordeaux, prennent chacune pour 4 millions d'actions de la Stéarinerie. …

CONVOI FUNÈBRE

(*La Petite Gironde*, 10 décembre 1920)

M. et Mme Lucien Maurel, Mme André Maurel, M. Roger Maurel, M. Jacques Maurel, M. et Mme Roger Bourguignon et leurs enfants, le lieutenant et Mme La Prairie et leur fille, M. et Mme Henri Vergez, Mlle Jacqueline Maurel, le capitaine et Mme Yvon Le Cornec, M. et Mme H. du Boisgrollier, Mlle Marthe Maurel, le capitaine et Mme J. Delorme et leurs enfants, M et Mme E. de la Débutrie et leur fils, M. et Mme Jean Maurel, M. Joseph Maurel, Mme R. Merman, ses enfants et petits-enfants ; M et Mme Frédéric Blanchy et leurs enfants, M. G. Lawton, M. Gaston Maurel. M. James Maurel, M et Mme Léon Prom, leurs enfants et petits-enfants ; M. et Mme Leconte-Prom, M. et Mme Paul Maurel, leurs enfants et petits enfants ; M. et Mme Pierre Larcher, leurs enfants et petits-enfants ; Mme Louis Maurel et leurs enfants et petits-enfants ; M. et Mme Louis Maurel et leurs enfants, baron et baronne B. de Crazanne, Mlle Yvonne Maurel, Mme Pierre Maurel, ses enfants et petits-enfants ; Mlle Berthe Brun, les familles Prom, Gustave Piganeau, de Marignan, de Chastaignier, de Béchade ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Émile MAUREL,
officier de la Légion d'honneur,
pieusement décédé le 9 décembre 1920,
à l'âge de 87 ans,

leur père, beau-père, grand-père, arrière grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu en l'église Notre-Dame, le samedi 11 décembre, à dix heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 7, rue d'Orléans, à neuf heures un quart.

Les corbeilles seront disposées pour recevoir les cartes de visite.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

Mort de M. Émile Maurel

(*La Petite Gironde*, 11 décembre 1920)

En la personne de M. Émile Maurel, décédé mercredi, vient de disparaître une des notabilités les plus hautement estimées de notre ville, et dont la longue existence fut tout entière consacrée à la défense des intérêts de Bordeaux. Notre commerce, nos œuvres philanthropiques, nos institutions littéraires ou scientifiques n'avaient pas de plus ardent défenseur que lui.

Né au Sénégal, à Gorée, le 12 novembre 1833 M. Émile Maurel, fils de M Hilaire Maurel, de la maison Maurel et H Prom de notre ville, dont il était aussi un des membres, fut, en 1865, nommé luge au Tribunal de commerce de Bordeaux. Il en fut le président de 1877 à 1880. Président de la Société Philomatique en 1875 et 1876 ; vice-président de la commission administrative des hospices et administrateur de l'hospice général de Pellegrin ; membre, de 1890 a 1908. de la Chambre de commerce; administrateur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, M. Émile Maurel, dans les multiples et délicates fonctions qu'il a assumées, n'a cessé d'affirmer, avec une compétence éclairée, un inlassable dévouement. Il était officier de la Légion d'honneur. Homme de bien dans la plus noble acception du terme, lettré, esprit fin et distingué, M. Émile Maurel continuait la tradition de ces grands négociants bordelais qui honorent notre cité. Il sera profondément regretté.

Nous prions son fils, M. Lucien Maurel ; Mme André Maurel et leur famille et la famille de M. Daniel Maurel d'agréer nos condoléances vivement attristées.

REMERCIEMENTS ET MESSES
(*La Petite Gironde*, 15 janvier 1921)

Mme Prom, le vicomte, la vicomtesse L. de Lestrange le comte et la comtesse Jehan de Lastic Saint-Jal remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. [Léon] PROM,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des témoignages de sympathie dans cette douloureuse circonstance. Les messes seront dites dans la plus stricte intimité. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part. Pompes funèbres municipales, 11, r. de Belfort.

Marie, Louis, *Lucien* MAUREL, président

Né à Bordeaux (Gironde), le 19 juin 1867.
Fils de Émile Maurel et de Anne-Marie Maurel.

Engagé conditionnel d'un an le 6 novembre 1886 au 10e régiment de Dragons.

Associé dans la société en nom collectif MAUREL-H. PROM, le 30 avril 1890, administrateur et depuis sa fondation le 15 mars 1921.

Administrateur de la Société anonyme des Huileries Maurel-Prom et Maurel frères à Bordeaux et à Marseille (31 mai 1904).

Administrateur (13 janvier 1921), puis vice-président (14 décembre 1922) de la Banque de l'Afrique Occidentale

A développe et a donné une extension considérable aux relations commerciales avec l'Afrique Occidentale française.

A créé dans cette colonie, à Dakar et Rufisque notamment des industries nouvelles : usines frigorifiques et pour la fabrication de la chaux et du ciment.

Administrateur de la Compagnie générale des colonies (1931) :
Administrateur de la Compagnie d'électricité du Sénégal
de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique (1925),
et de plusieurs autres sociétés coloniales et métropolitaines.

Membre de l'Union coloniale depuis sa fondation (1893). Vice-président de la Section de l'Afrique Occidentale (9 novembre 1922).

Comme membre de l'Union coloniale s'est constamment occupé de l'amélioration de la condition des indigènes et a prodigué ses efforts en faveur de la politique d'association.

Plus de douze ans de séjours au Sénégal.

N'a cessé de travailler à la diffusion en France de l'idée coloniale.

A pris part à toutes les études ayant pour but le relèvement de la condition des indigènes et la préservation de l'enfance (fondation de l'œuvre du Berceau africain).

N'a cessé de collaborer avec les gouverneurs généraux et les gouverneurs locaux pour l'accroissement de la production agricole et le bien-être des indigènes.

A fondé à Dakar une importante industrie. Production de glace et conservation de diverses denrées alimentaires.

Participe avec autorité à la direction des diverses sociétés chargées de la construction des ports, etc.

A présidé le congrès douanier de Marseille de 1925 pour l'Afrique.

Membre, puis vice-président de la chambre de commerce de Bordeaux.
Secrétaire membre du conseil d'arrondissement du port autonome de Bordeaux.

Chevalier (1923), puis officier (1932) de la Légion d'honneur.
Décédé le 19 février 1938.

Liste des notables susceptibles de former le collège des assesseurs près la Cour d'assises du Soudan français
(*Journal officiel du Haut-Sénégal-Niger*, 15 février 1921)

Biannès (François), 34 ans, agent de la maison Maurel et Prom à Bamako ;
Chamussy (Joseph-Émile), 38 ans, agent de la maison Maurel et Prom à Kayes ;

AEC 1922/117 — Établissements Maurel et Prom, 18, rue Porte-Dijeaux, BORDEAUX..

Capital. — Société an., au capital de 10 millions de fr. en 2.000 act. de 5.000 fr. ent. lib. (Anc. sté en nom collectif Maurel et Prom, f. en 1882, et transf. en sté anon. en nov. 1919).

Objet. — Import. et export. à la Côte d'Afrique. — Armement (service entre Bordeaux, Marseille et le Sénégal). — Entrepôts frigorifiques et usine à glace à Dakar [+ boulangerie].

Exp. — Tissus, aliment., quincaill., fers, boissons, alcools, vins, matériaux de constr., parfumerie, art. de navires, tabacs et tous art. de traite.

Imp. — Arachides, gommes, palmistes, huile de palme, caoutchouc, cire, peaux, maïs, cacao, etc.

Comptoirs. — Sénégal : St-Louis, Dakar, Rufisque, Ziguinchor, Kaolack, Foundiougne. — Soudan : Kayes, Bamako. — Guinée : Kankan — Gambie anglaise : Bathurst.

Conseil. — MM. Lucien Maurel, présid., Daniel Lavigne, admin.-direct. ; Jean Maurel, Joseph Maurel, vicomte Louis de Lestrange [1], comte Jehan de Lastic Saint Jal [2], admin.

NÉCROLOGIE
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1922)

Nous apprenons le décès de M. J.-B. Brun, agent depuis 1912 de la maison Maurel et H. Prom, à Dakar.

DIVERS
(*Journal officiel du Haut-Sénégal-Niger*, 1er juillet 1922)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur p. i.,
En date du 19 juin 1922.

Mme Lamontagne est autorisé à faire procéder par les soins de son mandataire M. Chamussy, agent général de la maison Maurel et Prom à Kayes au transfert en France des restes mortels de son frère, M. Parcellier, décédé le 10 avril 1920 à Kayes.

Une inspection du gouverneur au Sénégal
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1923)

RUFISQUE

Après une visite intéressante à l'usine à chaux de Linding, exploitée par la maison Maurel et Prom, qui depuis quatre ans a fait., pour réaliser cette industrie, des efforts qui sont enfin sur le point d'aboutir, et à l'usine d'adduction d'eau de Sangalcam, le lieutenant-gouverneur p. i. prenait congé des autorités et notabilités du lieu et retournait à Dakar en automobile.

---

[1] Louis de Lestrange (Vendœuvres, Indre, 1899-Paris, 1937) : marié à Maie-Louise Thérèse Prom (fille de Léon Prom).

[2] Jehan de Lastic Saint Jal (Pompadour, Corrèze, 1874-Sossais, Vienne, 1965) : saint-cyrien. Marié à Odette Prom (fille de Léon Prom).

BANQUET DE L'UNION COLONIALE

LA FÊTE DU CENTENAIRE DE LA MAISON MAUREL ET PROM
(*La France de Bordeaux*, 6 octobre 1923)

Le Syndicat de défense des intérêts sénégalais, qui comprend la majeure partie du haut commerce colonial, dans notre ville, avait réuni mardi soir dans un banquet qu'il offrait dans les salons du traiteur Chezeau, les principaux chefs des différentes maisons et leurs agents d'Afrique appelés à Bordeaux, en vue de commémorer le centenaire de la plus ancienne maison du Sénégal, la maison Maurel et Prom.

M. François Vezia, présidait la réunion. Il avait à ses côtés : M. Jean Maurel, le vénéré doyen des membres actuels de la maison Maurel et Prom, MM. Maurel, président du conseil d'administration ; Joseph Maurel ; Lavigne, administrateur-directeur ; Roger et Jacques Maurel.

Nous avons reconnu à la table d'honneur :

MM. Philippart, maire de Bordeaux ; Huyard, président de la chambre de commerce ; Bonnecarrère, gouverneur du Togo ; François, directeur de l'agence économique de l'Afrique occidentale ; Le Cesne, président général de l'Union coloniale française ; Gaston Thubé, chef de la Nouvelle Société commerciale africaine ; Nouvion, directeur de la Banque de l'Afrique occidentale ; Grandjean, directeur de la Banque de l'Afrique équatoriale ; Buhan, Philippe Delmas, Chavanel, Soucail, Barthes etc. etc.

M. François Vézia, qui prit le premier la parole, retraça l'histoire de la maison Maurel et Prom dont le premier fondateur Hubert Prom, partit pour le Sénégal en 1822 sur un petit voilier, suivi peu après par son cousin Hilaire Maurel, et tous les deux, à force d'énergie et de ténacité, arrivèrent à créer une entreprise de premier ordre qui fait honneur au commerce français, il fit ressortir les mérites d'Hubert Prom et d'Hilaire Maurel, et rendit particulièrement hommage à la mémoire de ce dernier, qui s'attacha tout spécialement à encourager la culture de l'arachide, dont le premier chargement de 90 tonnes fut amené à Rouen en 1840. De là, date l'essor merveilleux de cette production qui procure aujourd'hui à notre pays des milliers de tonnes de graines alimentant de nombreuses usines. Il rappela la fondation des usines Maurel et Prom à Bordeaux en 1857, à Marseille en 1877 et. les efforts de la maison centenaire dans le développement de l'armement, faisant pénétrer les premiers vapeurs de haute mer dans le Sénégal. Puis il fit ressortir les mérites des autres membres disparus de la maison et. tout spécialement de M. Émile Maurel, de Léon Prom, ce dernier premier président du Syndicat des intérêts sénégalais qui contribua puissamment à resserrer les liens qui unissent aujourd'hui ses membres.

Il adressa en même temps quelques paroles au personnel d'Afrique dont l'élite était représentée à ce banquet, disant combien leurs maisons savaient apprécier leur valeur et leurs mérites.

M. Philippart déclara ensuite qu'en qualité d'ancien colonial et aussi de maire de Bordeaux, il avait été à même d'apprécier les mérites de la maison Maurel et Prom qui, avait contribué véritablement à la prospérité de la ville de Bordeaux.

M. Huyard rappela à son tour le souvenir d'Hubert Prom, ancien président de la chambre de commerce ; d'Emile Maurel, ancien vice-président ; d'André Maurel qui, trop modestement, en secret, travailla avec les commissions de la chambre de commerce au développement de tout ce qui concerne le port de Bordeaux.

MM. Le Cesne, Chailley et Thubé firent un vif éloge de M. Émile Maurel et des nombreux services qu'il a rendus à le cause coloniale.

M. Rouanet, au nom des courtiers de Bordeaux, rappela l'histoire du commerce des arachides et se fit l'interprète de tous pour souhaiter à la maison Maurel et Prom la continuation d'une carrière aussi brillante.

Et tous les orateurs s'inclinèrent devant la verte vieillesse de M. Jean Maurel, fils d'Hilaire Maurel et frère d'Émile Maurel, qui a vécu cette belle histoire, et aujourd'hui assure la tradition par ses conseils.

À son tour, M. Lucien Maurel, avec une émotion bien compréhensible, remercia tous les orateurs de tout le bien qu'ils venaient de dire de ses parents et de sa maison. Mais rappelant seulement l'énergie qu'il avait fallu à Hubert Prom et et à Hilaire Maurel, alors presque des enfants, pour oser aller dans les sables d'Afrique tenter de se créer une situation, il dit que cette fête était surtout la fête de l'initiative et de l'effort individuel. Il traça éloquemment les portraits d'Hubert Prom, d'Hilaire Maurel, créant de toutes pièces un organisme que le temps n'a pas mortifié. Puis après un souvenir ému à ceux qui l'ont touché de plus près, à Émile Maurel, à Léon Prom, il dit combien sa maison est heureuse d'avoir encore a sa tête M. Jean Maurel dont le clair bon sens et l'impeccable mémoire savent toujours tirer des événements les enseignements qu'ils comportent et les directions qu'ils imposent.

Enfin, après avoir donné aux anciens coloniaux présents à cette table, aux Buhan, aux Chavanel, la part qui leur revient dans le développement du commerce de la côte d'Afrique il se garde d'oublier que tous les efforts de ses prédécesseurs seraient restés sans effet s'ils n'avalent pas été admirablement secondés par un personnel qui contribue puissamment par son dévouement et son travail à la réussite des entreprises.

Pour faire suite à cette belle fête, la maison Maurel et Prom a offert, jeudi, dans les salons de l'hôtel de Bayonne, un banquet intime à tous .ses collaborateurs métropolitains et coloniaux actuellement présents en France.

Ces derniers ont, à leur tour, offert à M. Lavigne, leur directeur-administrateur, un superbe marbre « la Rebecca », témoignage concret de leur respectueuse sympathie, à l'occasion des noces d'or commerciales de cet excellent chef, au service de la Maison depuis cinquante années.

LE CENTENAIRE DES ÉTABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

par André COUCHARD

(*La Petite Gironde,* 9 octobre 1923)

En juillet 1822, on voyait débarquer sur la Côte occidentale d'Afrique un gamin à peine âgé de 15 ans ; ardent, doué d'une volonté sans égale, il entrait au service d'une maison Potin, dont quelques descendants vivent encore dans la colonie ; travailleur, il s'instruisait rapidement de la psychologie indigène. C'était un enfant du Tarn, du nom d'Hilaire Maurel, qui, sans bruit, avec persévérance, et un très grand courage, devait fonder bientôt une maison de commerce dont l'histoire restera dans les annales coloniales et maritimes et dont le Syndicat de défense des intérêts sénégalais fêtait récemment le centenaire.

Après quatre ans du séjour, Hilaire Maurel rentre en France se mettre en rapport avec des négociants pour entretenir par le suite un courant d'affaires suivi.

Le 27 décembre 1827, il était de retour, organisait une sorte de comptoir à Saint-Louis et se fixait à Gorée ; en juillet 1830, il était rejoint par son cousin, Hubert Prom, contraint par un accident de renoncer à la carrière maritime. Le 1er janvier 1831, Ils établissaient leur premier acte d'association, consacrant ainsi la société de fait qui existait déjà entre eux depuis quelque temps ; le capital était modeste : 5.283 fr. 06 chacun. Sans s'attarder à des cultures dans lesquelles de nombreux colons avaient déjà gaspillé leurs ressources, les deux associes s'attachent, dès l'abord, à développer les transactions commerciales, ne laissant échapper aucune occasion de suivre les opérations militaires et d'installer des traitants aux points les plus avancés sur lesquels flottait notre pavillon.

Hilaire Maurel est très vite frappé par les qualités nutritives d'une graine dont les indigènes semblaient être friands en raison de l'abondance et de la douceur de l'huile qu'elle contenait ; grâce à ses relations avec les noirs, il réussit à constituer un stock de 99 tonnes qu'il expédie à son correspondant de Rouen ; c'est le premier chargement d'arachides qui entre en France. Devant le succès obtenu à Marseille dans les huileries, il entreprend une campagne auprès des indigènes pour leur démontrer quelle source de revenus ils pourront retirer de cette graine ; il leur fait modifier, la rendant plus maniable et plus pratique, la sorte de petite houe dont se servaient les cultivateurs noirs qui; par reconnaissance, appelèrent depuis cet instrument « l'hilaire ». Il se rendit ainsi très vite populaire et contribua dans une large part au développement de la culture de l'arachide.

Dès 1844, les chargements sont devenus réguliers sur le port de Marseille.

La progression constante des affaires avait provoqué dans la Maison des transformations Importantes. Jean-Louis et Marc Maurel se sont joints aux deux jeunes gens et, en 1845, une nouvelle maison s'est fondée à Bordeaux sous la raison sociale J.-L. Maurel et Hubert Prom, dans les locaux déjà occupée par J.-L. Maurel, 76, rue de la Rousselle. Un embryon de flotte avait été formé de deux voiliers : le « Girondin » et le « Robuste », qui permettent aux associée d'approvisionner directement leurs comptoirs. Il est curieux de relire aujourd'hui un manifeste du « Girondin », sur lequel on relève au départ de Bordeaux : 118 balles de guinée, 10 barils de farine, 1 ballot de calicot, du brai, du safran, des chaudières (pots fonte), 1 pot de beurre ; en tout, ce chargement représentait 110.000 francs.

D'autres fois, aux balles de guinées s'ajoutent des boucauts de tabac, fusils, ambre.

Parfois le « Girondin » et le « Robuste » allaient jusqu'aux Antilles avec des chargements de bœufs provenant du Sénégal. En 1865, le 10 novembre, la Société J.-L Maurel et Hubert Prom et la Maison Hilaire Maurel et Cie, du Sénégal, qui, en fait, ne formaient qu'une seule et même entreprise, consolident leur union par un acte social fusionnant tous leurs intérêts et où MM. Jean-Louis Maurel, Hubert Prom, Hilaire et Marc Maurel deviennent les associée de la nouvelle société, pour la première fois :

MAUREL et H. PROM.

Elle deviendra, en 1920, la Société des Établissements Maurel et Prom.

Ses fondateurs, malgré leur jeunesse, avaient pris dès 1830, la tête du mouvement commercial. Hubert Prom était devenu secrétaire, puis président du conseil général, en se faisant remarquer, au cours de ses fonctions, par ses discussions particulièrement délicates avec l'administration au sujet de la traite des gommes, de la vente des guinées, des lois contre l'esclavage. Faisant prévaloir ses idées personnelles, et sa parole faisant autorité, même auprès des pouvoirs publics, il réussit à obtenir que le gouvernement donnât des terres aux esclaves émancipés.

En 1854, lors du départ du gouverneur Protet, les commerçante sénégalais, émus à la pensée de changer encore de gouverneur, chargèrent Hilaire Maurel de demander au ministre de la marine la nomination du capitaine du génie Faidherbe, familiarisé avec les gens et les choses de la colonie ; plus tard, au cours des opérations destinées à ouvrir largement la voie du fleuve au commerce et dégager Podor, Dagana, Matum, Bakel et Médine, ce sont Émile et Marc Maurel qui suivent la canonnière du commandant Faidherbe, déjà un vieil ami pour eux.

Une lettre de Bakel, du 26 Juillet 1857, écrite de la main d'Émile Maurel et signée de Marc, relate les impressions des deux voyageurs, qui, supputent les chances de développement commercial de ces régions.

C'est à cette époque qu'une huilerie est créée à Bordeaux où, pour la première fois en France, avec des arachides pressées à froid, on va faire de l'huile de table.

La même année, les Anglais renonçaient aux droits du commerce sous voile depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à Portendick, en échange de la factorerie Albréda qui leur était cédée par la France ; cependant la maison Maurel et Prom est

autorisée à demeurer à Albréda et à Bathurst, où l'on installe le premier agent consulaire de France. Il est intéressant de signaler que, depuis vingt-deux ans, le consul de France à Bathurst est l'agent de la maison Maurel et Prom et le seul membre français de la chambre de commerce de cette ville.

En 1864 se fonde la Banque du Sénégal, qui reprenait les affaires de la Banque Coloniale. Dans son premier conseil d'administration, on remarque te nom de M. Jean Maurel, frère du Marc. Lorsque, en 1901, la Banque du Sénégal se transforme en Banque privilégiée de l'Afrique occidentale française, la maison Maurel et Prom prend encore une part importante à sa formation. Son président du conseil d'administration est Émile Maurel, que remplacera Léon Prom, fils d'Hubert. Depuis le décès de Léon Prom, Lucien Maurel, le chef actuel des Établissements Maurel et Prom, un des fils d'Émile, est membre du conseil et lui apporte l'appui de sa compétence en matière coloniale.

Du côté de l'armement, Hubert Prom, à qui cette question était familière, avait augmenté de six navires à voile la flottille de la société de 1865 à 1872, avec un tonnage de plus de 1.500 tonnes, considérable pour l'époque, qui donne de ce chef au port de Bordeaux une activité remarquable. Suivant la voie du progrès, en 1876 il remplace ses voiliers par des vapeurs, qui pénètrent les premiers dans les fleuves du Sénégal et de la Casamance ; c'est, entre autres, le « Richelieu », le premier vapeur de haute mer, qui franchit en 1876 la barre de Saint-Louis, si redoutée des navigateurs, et qui, en 1894. transporte la mission coloniale Monteil à la poursuite de Samory.

Continuant les mêmes traditions, Léon, fils d'Hubert, consacra une grande partie de son travail, de son intelligence à l'armement, contribuant dans une large mesure au développement de notre port. Il prit une part active à la constitution de la Société des Messageries africaines, qui assure aujourd'hui les transports fluviaux du Sénégal et les relations constantes entre Dakar et Saint-Louis, Dakar et la Casamance.

Les chefs de la maison Maurel et Prom qui se sont succédé n'ont pas cessé de s'intéresser à toutes les entreprises qui pouvaient aider au développement de la colonie ; actuellement, une importante usine à glace fonctionne à Dakar et une usine à chaux se constitue à Rufisque. Relater plus en détail l'histoire des Établissements Maurel et Prom, ce serait faire l'étude de toute la conquête du Sénégal, de la pacification de notre vieille colonie, car il n'est pas un événement auquel l'un des chefs de la maison n'ait été Intimement mêlé, apportant toujours aux pouvoirs publics le concours désintéressé de sa connaissance approfondie des hommes et des choses d'Afrique. Par la politique d'association avec l'indigène qu'ils ont suivie, ils ont rendu à la France de très grande services trop longs à énumérer ici, et ont montré un dévouement sans bornes a la cause coloniale et maritime.

La « Petite Gironde » est heureuse de participer aux manifestations de sympathie que reçoivent de toutes parts les chefs actuels des Établissements Maurel et Prom à l'occasion du centenaire de cette maison si connue à Bordeaux et dont plusieurs membres ont été présidents du tribunal de commerce ou de la chambre de commerce de notre belle cité.

Omnium franco-africain

(*Le Courrier,* 3 avril 1924)
(*La Journée industrielle,* 22 avril 1924)

Les premiers administrateurs sont : … Anatole [3] Giraud, inspecteur général de la maison Maurel et Prom, à Bordeaux, 21, rue Lachassaigne…

---

[3] Er non *Antoine*, comme l'écrit *La Journée industrielle* et autres recopieurs.

Légion d'honneur
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française,* 28 juillet 1924, p. 6843)

CHEVALIERS

Lavigne (Pierre-Louis-*Daniel*), administrateur directeur des établissements Maurel et Prom ; 50 ans de pratique commerciale. Pendant les séjours successifs qu'il a faits au Sénégal et dans le Haut-Sénégal-Niger, comme inspecteur général des nombreux comptoirs que la société possède à la côte occidentale d'Afrique, a travaillé activement au développement du commerce colonial dans son ensemble et tout particulièrement à la culture du coton.

Annuaire industriel, 1925 :

MAUREL et H. PROM (Etablissements), 18, r. Porte-Dijeaux, Bordeaux (Gironde). T. 2-46, 34-83 et 42-+9. Ad. t. Mauprom-Bordeaux. Soc. an.au cap. de 10 millions de fr. Conseil : MM. Léon Prom, président ; Émile Maurel, Jean Maurel, Joseph Maurel, Lucien Maurel, administrateurs. Directeur : M. Daniel Lavigne. Comptoirs : Sénégal : St-Louis, Dakar, Rufisque, Ziguinchor, Kaolack, Foudiougne ; Haut-Sénégal-Niger : Kayes, Bamako ; Guinée : Kankan ; Gambie anglaise : Bathurst. Usine à glace à Dakar.

Importation et exportation à la Côte d'Afrique.

Armement. Service entre Bordeaux, Marseille et le Sénégal. Exportation : tissus, alimentation, quincaillerie, fers. boissons, alcools, vins, matériaux de construction, parfumerie, articles de navires, tabacs et tous articles de traite. Importation : arachides, gommes, palmistes, huile de palme, caoutchouc, cire, peaux, maïs, cacao. (587-1-09154).

LA VIE ECONOMIQUE
Chambre de commerce de Kayes.
(*Les Annales coloniales*, 25 mars 1925)

L'élection complémentaire en vue de la nomination de cinq membres suppléants de la chambre de commerce de Kayes a eu lieu le 18 janvier 1925.

Électeurs inscrits 38
Votants 22
Suffrages exprimés 22
Bulletins blancs ou nuls 0
Majorité absolue 12
Ont obtenu :
MM. Chamussy 22 voix élu
……

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 11 avril 1925)

Giraud (Anatole) [4], agent général de la maison Maurel et Prom à Rufisque (Sénégal) ; 4 ans 11 mois de services militaires. Titres exceptionnels : depuis 24 ans au Sénégal ; 19 ans de fonctions électives. Services distingués rendus comme président de la chambre de commerce de Rufisque.

MARIAGES.
(*La Vie bordelaise*, 1er août 1926)

Samedi 24 juillet a été célébré en la chapelle des Pères du Saint-Esprit, rue Gratiolet, le mariage de Mlle Adrienne Giraud, fille de Mme et M. Anatole Giraud, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller colonial du Sénégal, inspecteur des Établissements Maurel et Prom, avec M. Lucien Alezine, entrepreneur à Bordeaux.

La délicieuse chapelle des missionnaires avait reçu une brillante décoration.

La cérémonie nuptiale a été présidée par le Révèrent Père Jouan qui, au Sénégal, avait été pendant plus de vingt ans, le compagnon de M. Giraud.

Dans une allocution remarquable par les termes fins et délicats, il a rappelé la vie de labeur des deux familles et fait surtout un éloge discret du père de la jeune épouse qui, pendant trente ans, s'est dévoué sur la côte d'Afrique à faire respecter et aimer le nom de la France.

Il a décrit, en termes émouvants le mariage chrétien, donnant aux jeunes époux l'exemple de leur famille.

Pendant la cérémonie des artistes de talent ont donné un superbe concert religieux.

De charmantes jeunes filles : Mlle Paulette Alezine, Paulette Jousset ; Raymonde Puravaud, Denise Schneider, accompagnées par MM. Henri Giraud, Maurice Pique, René Alezine, Gaby Pierre formaient un gracieux cortège d'honneur à la jeune mariée, portant une délicieuse toilette, qui fait son entrée dans la chapelle au bras de son père; l'époux offrait le bras à sa mère.

Remarqué dans la nombreuse assistance :

Mmes Anatole Giraud, Alezine, René Giraud, Renaud, Malpeyre, Loustounau, Chagne, Durand, Regnard, H. Regnard, Deney, André Alezine, etc.

Mlles Fillon, Deney, Schneider, Paulette Alezine, Paulette Jousset, Raymon de Pieravaud, Denise Schneider, etc.

MM. Anatole Giraud, Lavigne, directeur des Établissements Maurel et Prom, Jacques et Roger Maurel, Baillet, fondé de pouvoirs ; Dugué, E. Denorus, Renaud, Loustaunau, Chagne, Durand, Jousset, Charles Regnard, H. Regnard, Deney, Pierre Giraud, André Alezine, Dorauy, Mazière, Paul Regnard, Abadie.

Après la cérémonie religieuse une longue file d'autos a amené les invités à la villa Grisélidis, où le vatel Catalli avait composé un menu de choix, digne de sa renommée, et arrosé des meilleurs crus de la Gironde.

De nombreux toasts furent portés au bonheur des mariés et une soirée dansante clôtura la fête.

---

[4] Anatole Giraud : né à Rioux, canton de Gémozac, Charente-Inférieure, le 10 février 1874. Fils d'Alfred Giraud et de Laetitia Viollet. Président de la Compagnie de remorquage de Rufisque, administrateur de la Compagnie sénégalaise de voies économiques et de l'Omnium franco-africain.

1926 (octobre) : participation dans Compagnie de Bordeaux
(Groupement Denis frères, Devès Chaumet et Cie, Gradis, Maurel Frères, et Maurel et Prom)

Cour d'assises
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1928)

Sont. désignés pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises du Sénégal, pour l'année 1928 :
Deney (Maurice), agent de la maison Maurel et Prom, à Dakar

1928 (septembre) : participation dans les
CHAUX ET CIMENTS DU SÉNÉGAL

NÉCROLOGIE
(*L'Ouest africain-français*, 19 janvier 1929)

Le samedi, 5 janvier, après une courte maladie, décédait à l'hôpital colonial de Dakar un vieux colonial, sinon par l'âge — cinquante-six ans — du moins par le nombre d'années que comptait sa présence en Afrique.

Émile Pelin [5], président de de la chambre de commerce de Ziguinchor, dirigeait depuis près de vingt-cinq ans les comptoirs des Établissements Maurel et H. Prom, en Casamance.

Ses obsèques ont été célébrées à Dakar au milieu d'une affluence d'amis que sa brusque disparition affligeait.

Le représentant de la Casamance au conseil colonial, M. Nouguier, inspecteur des Établissements Barthès et Lesieur, adressait au défunt ce suprême adieu :

Mesdames,
Messieurs,

L'homme dont nous saluons la dépouille mortelle disparaît après avoir rempli dans cette colonie une carrière de trente-huit années, d'un labeur fécond caractérisé par sa collaboration dévouée à l'œuvre de rénovation économique à laquelle le Commerce a toujours consacré tous ses efforts et souvent, ainsi qu'en témoigne cette douloureuse circonstance, la vie de ses agents.

Il a droit qu'une voix s'élève en ce moment d'adieu suprême, pour élogier ses mérites et traduire la douleur des témoins de son existence coloniale qui s'est résumée, comme pour tous les colons et fonctionnaires, en sacrifices et dans la réalisation de cet idéal de progrès, de justice et d'humaine fraternité dont s'inspire le génie colonisateur de la France.

---

[5] Émile Pelin (Mirepoix, Ariège, 28 mars 1874-Dakar, 5 janvier 1929) : marié à Mirepoix, le 26 novembre 1903, avec Adélaïde Kaufung, d'Engers (Allemagne).

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, en ma qualité de représentant de la Casamance au conseil colonial et de président de la chambre de commerce, il m'échoit l'honneur de déposer sur ce cercueil les regrets de tous ceux qui, Européens et indigènes, purent apprécier l'étendue du programme social et économique accompli par le cher disparu.

Émile Pelin débarqua dans la Colonie en 1890 comme simple employé de la maison Maurel et Prom. Il débuta à Gorée. Les souvenirs qu'il laisse dans cette île attestent de l'aménité de son caractère, de la bonté de son cœur et de son attachement à ce pays et à ses habitants, dont il ne se départit pas, lorsque ses qualités professionnelles l'appelèrent des 1894 à la gérance de l'importante opération de Fatick et six ans après à la Direction des comptoirs de Casamance.

C'est surtout dans cette dernière province qu'Émile Pelin donna la preuve de son activité intelligente et de sa rapide assimilation aux choses de cette colonie.

L'estime de ses concitoyens ne tarda pas à l'appeler à participer aux travaux de la chambre de commerce de Ziguinchor. Il en fut d'abord l'un des membres écoutés et consultés et il disparaît aujourd'hui laissant en deuil la présidence de cette assemblée.

Que dire de son œuvre commerciale lorsque trente-huit années passées au service d'une même maison attestent non seulement de la constance de son dévouement mais de la confiance dont l'investirent ses chefs en raison de sa grande probité, de l'honorabilité de sa personne dans ce pays où l'affection et le respect des indigènes l'entourant contribuèrent particulièrement à l'extension des factoreries placées sous sa direction.

C'est qu'Émile Pelin appartenait à cette génération d'hommes qui ne dissocièrent pas le dévouement à leurs obligations professionnelles de leur devoir de Français et d'apôtres de la colonisation.

Il fut le contemporain des administrateurs Labretoigne, Du Mazel, Lambin, Maclaud et des colons Roy, Laglaise, Borelli, dont je rappelle ici le souvenir avec l'expression émue de notre admiration pour l'œuvre de progrès et de pacification que, dans une entente dictée par ce même idéal et la sauvegarde des mêmes intérêts, ils ont édifié dans cette partie du Sénégal.

Émile Pelin, dormez en paix !

Que les nombreux témoignages de respect qui vous accompagnent à votre dernière demeure adoucissent la douleur de votre épouse éplorée et de vos chers enfants.

Au nom de la Casamance et de son Commerce, je vous adresse un ultime adieu.

Quelques phrases très émues de M. Denorus, président de la chambre de commerce de Kaolack et ami personnel du défunt, terminaient la cérémonie. Le corps était transporté au dépositaire de Bel-Air, en attendant son transfert sur le pays natal.

La direction de l'*Ouest-Africain Français* adresse à Mme Vve Pelin et à ses enfants, l'expression de ses condoléances les plus émues.

REMERCIEMENTS

Mme Vve PELIN et ses enfants ; les Établissements Maurel et H. Prom, remercient toutes les personnes, amis ou connaissances qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion de la perte douloureuse qu'elles ont éprouvé en la personne de :

Émile PELIN,

directeur des Établissements Maurel et H. Prom en Casamance

décédé à l'hôpital colonial de Dakar le samedi 5 janvier dans sa cinquante-sixième année.

GRADIS PREND LE CONTRÔLE DE MAUREL & PROM

MAUREL ET PROM
(*Le Journal des finances*, 15 février 1929)

Il n'est pas exact de dire que les Établissements Gradis, autrement dit la Société française de commerce avec les colonies et l'étranger, soient à la veille d'absorber la vieille et prospère maison Maurel et Prom, de Bordeaux qui s'occupe d'importation et d'exportation de tous produits dans notre Afrique Occidentale.

Nous croyons qu'il s'est passé à peu près exactement ceci :

MM. Gradis et leur groupe ont acheté pour 49 millions les actions de la Société Maurel et Prom au capital de 10 millions en actions de 5.000 francs. M. Lucien Maurel reste dans l'affaire. La question de l'absorption pure et simple de Maurel et Prom par Gradis s'est alors posée. Mais il est apparu que Gradis était surtout une maison de commission tandis que Maurel et Prom, importateurs, achetaient aux indigènes de notre Afrique Occidentale de l'arachide et autres produits du pays et, exportateurs, leur vendaient des produits manufacturés. Tout projet de fusion a été abandonné. On a échangé chaque action Maurel et Prom de 5.000 fr. contre 50 actions de 100 fr. et on a émis des actions de contrôle à vote plural qui demeureront entre les mains de MM. Gradis, Lucien Maurel, etc.

Les actions ordinaires Maurel et Prom seront vraisemblablement, d'ici quelques mois au plus tard, introduites au Parquet, sous l'égide de l'Union Parisienne.

GRADIS
(*Le Journal des finances*, 7 juin 1929)

Il convient de remarquer la fermeté de l'action Gradis à 2.015. C'est sous l'impulsion de Gradis, animateur de la Compagnie de Bordeaux, que se groupent, pour concentrer leur force, les grosses maisons bordelaises similaires : Gradis est l'animateur de la Société Maurel et Prom, la maison bordelaise centenaire qui vient d'augmenter son .capital et dont les titres vont être sous peu de jours introduits au Parquet, sous l'égide de l'Union Parisienne. Il est donc possible que l'action Gradis enregistre des cours plus élevés. L'Union Parisienne achète.

MAUREL ET PROM
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929)

L'introduction au Parquet des actions Maurel et Prom, que nous faisions prévoir dès le début du mois de juin, serait imminente. C'est une recrue de choix.

La Société Maurel et Prom, fondée en 1823, qui, toujours, a exercé une influence considérable sur les relations de la métropole avec l'A.O.F., est appelée à jouer, depuis que Gradis en est devenu l'animateur, en même temps qu'il anime la Compagnie Générale de Bordeaux, de création récente, un rôle prépondérant ; elle est le pivot du

regroupement des affaires bordelaises d'armement et de commerce. C'est la Banque de l'Union Parisienne qui fournit l'appui financier.

Le capital de Maurel et Prom doublé en avril 1929, à la suite de la prise de contrôle par Gradis, est actuellement de 20 millions, représentés par 180.000 actions B ordinaires de 100 francs et de 20.000 actions A à vote plural. Les droits aux bénéfices des deux catégories d'actions sont égaux.

Pour l'exercice 1928, le bénéfice est ressorti à 2.562.082 francs pour un capital de 10 millions ; le dividende a été fixé à 20 %.

En juillet dernier, un emprunt obligataire de 12 millions, qui figurait encore au bilan du 31 décembre 1928, a été appelé au remboursement.

Maurel et Prom
(*Le Journal des finances*, 27 et 29 septembre 1929)

Il y a plus d'un siècle, exactement le 31 mai 1822, un enfant de quinze ans s'embarquait à Bordeaux sur la goëlette « L'Aimable Blonde » à destination du Sénégal, dont la France venait de reprendre possession. Cet enfant, c'était Louis-Hubert Prom, qui, emportant avec lui quelques marchandises, allait tenter la fortune sur la côte d'Afrique. Il fut rejoint quelques années plus tard par son cousin, Hilaire Maurel, et, le 1er janvier 1831, un premier acte d'association consacrait l'existence de leur collaboration ; chacun des associés apportait la modeste somme de 5.283 fr. 05.

Telles sont les origines de la Société Maurel et Prom, actuellement au capital de 20 millions, qui a pour objet le commerce d'importation et d'exportation sur la Côte d'Afrique et dont les actions viennent d'être introduites au marché officiel. Pour raconter quelles furent les étapes de la progressive ascension de cette maison aujourd'hui centenaire, à la prospérité et au prestige, de laquelle travaillèrent successivement tous les nombreux descendants de Hubert Prom et de Hilaire Maurel, il faudrait un fort volume. Ne serait-ce pas en effet retracer en quelque sorte l'histoire de notre colonie du Sénégal, puis celle de la colonisation de l'Afrique Occidentale ? N'est-ce pas la maison Maurel et Prom qui constitua, en 1840, à Gorée et à Gandiole, le premier chargement d'arachides et ne peut-on, à juste titre, prétendre que c'est cette maison qui a créé puis développé cette culture des arachides qui est devenue une des sources principales de prospérité de nos colonies de l'Ouest Africain ? N'est-ce pas MM. Maurel et Prom qui contribuèrent, en 1864, à la fondation de la Banque du Sénégal, devenue en 1901, sur l'initiative de M. Émile Maurel, qui en fut le premier président du conseil d'administration, la Banque de l'Afrique Occidentale ? Et l'on pourrait faire des constatations analogues peur la création de la plupart des entreprises — électricité, services publics, transports — qui permirent la mise en valeur du Sénégal.

Ce n'est que le 8 novembre 1919 que la maison Maurel et Prom, qui, depuis 1861, avait pris la forme de société en nom collectif, devint société anonyme. Mais cette transformation, destinée dans l'esprit des fondateurs a assurer la perpétuité de leur entreprise, ne modifia pas, du moins au cours des premières années qui suivirent, l'aspect familial de l'affaire. Le capital de 10 millions, en 2.000 actions de 5.000 francs — dont 1.800 représentaient les apports de MM. Maurel et Prom — resta entre les mains de 7 actionnaires. **Aussi, pendant ces premières années de la société anonyme, aucun bilan ne fut-il communiqué au public**.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies

(*JORF*, 7 mars 1930)

Denorus (Émile-Pierre), agent général de maison de commerce ; 30 ans 8 mois 13 jours de services ou de pratique professionnelle aux colonies, 1 campagne. Président de la chambre de commerce de Kaolack (Sénégal) depuis 1922. A contribué activement au développement économique du Sénégal.

LA VIE DE FAMILLE

MAÎTRES
et serviteurs

(*L'Intransigeant*, 11 juin 1930, p. 1, col. 1)

……

À Dakar, le 5 janvier 1929, un homme mourait, usé par une suite de séjours au Sénégal qui avait duré trente-deux ans. M. Émile Pelin avait toujours dirigé des comptoirs commerciaux sur les rivières du Sud où le climat est particulièrement pénible. L'importance de ses affaires exigeait un nombreux personnel.

Son cuisinier, Louis Diata, était à-son service depuis douze ans. Un cuisinier noir se paie de 250 à 400 francs par mois. Ce Louis Diata était le troisième cuisinier d' Émile Pelin en vingt-huit-ans. Les deux autres, âgés, étaient morts dans sa maison.

Son mécanicien de canot automobile, devenu son chauffeur d'auto, le servait depuis vingt-cinq ans. Il s'appelait Libass. Électeur sénégalais, il s'est retiré à Dakar. Je l'ai connu : c'était un gaillard d'une force herculéenne qui n'aurait-pas toléré une brimade.

Amadou Diop, Sérère de Fatick, était son-domestique depuis vingt-cinq ans. Or, il n'y a pas d'exemple qu'on ait jamais réduit un Sérère en esclavage.

Un domestique noir se paye de 150 à 200-francs par mois ; et il mange à la cuisine aux frais de son maître.

Yousouf, Ouolof et mahométan, électeur, était son contremaître depuis trente ans. Le métier n'est pas une sinécure. D'autres noirs, que je pourrais citer, ont tenu dans-la maison de cet homme des emplois divers depuis dix et quinze ans : ils étaient boutiquiers, courtiers, comptables, manœuvres, ouvriers, que sais-je encore… J'en ai connu beaucoup, tel ce charpentier de navires, Séné Thialis, courtaud, trapu, qui tirait à terre une goélette et la renvoyait à l'eau remise à neuf, sans le secours d'aucun ingénieur naval. Quand je l'ai rencontré, sur le quai d'une escale, quelque temps après la mort de son patron, il était consterné.

— J'étais avec lui depuis vingt-sept ans, me dit-il, et tous mes apprentis ont grandi chez lui. Son cœur s'échauffait parfois, mais il ne nous a jamais trompés…

*
* *

Cet homme blanc, ce Français, n'était pas une exception. La vie familiale est une règle plus commune, là-bas, que ne le pensent les gens d'Europe. Et je me demande même si les prêcheurs internationaux, qui emploient des serviteurs de leur propre race, seraient capables de produire à leur honneur de telles citations.

Sans prendre d'exemples personnels, je pourrais citer des cas nombreux dont j'ai été le témoin ; et dresser un palmarès édifiant ou j'inscrirais une foule de noms appartenant à ces colons, à ces administrateurs coloniaux qui travaillent ensemble, avec les indigènes, à faire la plus grande France.

On pourrait contrôler les noms, les lieux et les faits, comme on peut sans peine rechercher les faits et les noms que j'ai relatés plus haut. L'enquête serait facile.

On m'objectera peut-être que les vertus privées ne sont pas en cause et qu'il ne s'agit d'examiner que les méthodes gouvernementales. Mais dans la vie des peuples, tout se tient, en pareil cas ; et il m'est agréable d'avoir pu donner ici de tels exemples de droiture presque familiale : ça vaut bien des portraits d'assassins...

André Demaison.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1502-1503 :

Établissements Maurel et Prom

Conseil d'administration : MM. L. Maurel, J. Maurel, L. Oudot [6], P. Barbé, Ét. Denis, P. Foussé, G. Gradis [7], Édouard Labouchère, R. Maurel.

Établissements MAUREL & PROM

Assemblée générale ordinaire du 23 avril 1931.
EXERCICE 1930
(*Recueil des assemblées générales,* 1931)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Lucien Maurel (chev. LH), président ; Paul Barbé (chev. LH), Étienne Denis (chev. LH), Pierre Foussé (chev. LH), Gaston Gradis (off. LH), Édouard Labouchère (off. LH), Jacques Maurel, Roger Maurel, Louis Oudot, administrateurs.

Direction : MM. Lucien Maurel (chev. LH), Jacques Maurel, Louis Oudot, administrateurs délégués.

Commissaires des comptes : MM. G. Roche et Saubole.

Siège social : à Bordeaux, 18, rue Porte-Dijeaux.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 32 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte des opérations de notre société au cours de notre douzième exercice qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 1930, et présenter à votre approbation les comptes et résultats de cet exercice.

Ainsi que nous vous le disions dans notre dernier rapport, nous avons, au cours de l'exercice écoulé, fait porter nos efforts sur la vente des marchandises et le résultat de l'impulsion que nous avons ainsi donnée à nos affaires se traduit par un chiffre de vente de 105 millions de marchandises, supérieur de plus de 15 millions à celui de l'année précédente.

Ce chiffre d'affaires considérablement accru, ne nous a pas néanmoins procuré une augmentation concordante de nos bénéfices. Nombreuses ont été les maisons secondaires que leur trésorerie a obligées à liquider, souvent au-dessous du prix de revient, des stocks inconsidérément grossis. La marge bénéficiaire s'en est trouvée nécessairement réduite pour tout le monde. Nous constatons néanmoins avec satisfaction l'activité dont témoigne le total imposant de nos ventes.

---

[6] Louis Oudot : de la Compagnie générale des colonies. Voir encadré.

[7] Gaston Gradis (1889-1968) : d'une famille d'armateurs bordelais. Polytechnicien, administrateur de nombreuses sociétés coloniales. Voir encadré.

La récolte d'arachides en Afrique a été de qualité convenable et d'une abondance normale. Mais là encore, la crise qui a sévi sur toutes les matières premières agricoles dans le monde entier a manifesté ses effets désastreux.

Commencée sur la base du prix de réalisation de £14.10/- au mois de novembre 1929, la traite des arachides s'est terminée en mars sur des cours de £ 11. La baisse a continué pendant toute la période de réalisation pour arriver en décembre 1930 au cours de £7, et, malgré toute la prudence avec laquelle nous avons procédé pour la réalisation des quantités traitées, nous n'avons pu éviter une perte qui a absorbé le bénéfice que nous avons enregistré par ailleurs.

Les autres produits nous ont donné des résultats normaux. Les gommes ont été traitées par nos comptoirs du fleuve Sénégal et du Soudan dans des proportions à peu près égales à celles de l'année précédente, et la qualité a été normale. La baisse des gommes du Soudan égyptien s'est accentuée. Nous avons réalisé nos stocks dans des conditions moins brillantes que l'année dernière, mais néanmoins suffisantes.

Les amandes de palme achetées par nos comptoirs de Gambie et de Casamance ont subi la baisse qui a affecté toutes les matières premières oléagineuses. Nous avons pu néanmoins en opérer la réalisation au jour le jour et sans perte.

Notre usine à glace a augmenté sensiblement ses ventes et les résultats en ont été très brillants. Nous ferons mieux encore lorsque les extensions que nous avons décidées, et actuellement en voie d'exécution, seront achevées.

Nos boulangeries nous ont également donné d'excellents résultats.

La vente des matériaux de construction dans nos diverses succursales, et principalement à Dakar, a conservé son importance, et comme l'année précédente, nous avons envoyé un de nos vapeurs prendre, dans la mer Baltique, un chargement de 4.000 t. de bois qui nous a procuré un bénéfice appréciable.

Nos vapeurs *Tourny, Ariadne et Montaigne* ont continué leurs services avec une régularité parfaite et nous ont donné toute satisfaction.

Le tonnage transporté par eux a été pendant l'année écoulée de 72.000 tonnes contre 62.000 l'année précédente, et le nombre des passagers de 290 au lieu de 250.

Nous avons encore cherché à perfectionner nos services comptables et nos services d'achat et de distribution de marchandises ; dans toutes les branches les progrès sont certains. Nous vous en avons dit plus haut la manifestation et le résultat.

Examinant les différents postes de nos bilans, dont lecture vous sera donnée par vos commissaires aux comptes, nous vous ferons remarquer que :

Les immobilisations en Europe figurent au même chiffre que l'an dernier.

Les immeubles d'Afrique sont passés de 15.965.669 fr. 54 cent, à 16.905.129 fr. 53, accusant ainsi une augmentation de 939.459 fr. 99, représentant la construction de magasins à arachides et d'installations nouvelles complétant. notre organisation sur différents points.

En France, l'actif disponible et réalisable passe de 8.838.549 fr. 37 à 10.229.296 fr. 96, par suite d'une augmentation du poste « Gommes au triage ». Ce poste qui figure pour 3.381.983 fr. 43 représente des marchandises dont une partie était vendue au moment de l'inventaire pour livraisons ultérieures, et l'autre partie dont la valeur a été calculée au cours du 31 décembre est aujourd'hui presque entièrement vendue.

En Afrique, l'actif réalisable descend de 77.085.071 fr. 14 à 72.134.907 fr. 48, par suite de la diminution du stock de marchandises et du stock d'arachides.

Prévoyant, en effet, un ralentissement des affaires, nous avons diminué nos commandes de marchandises dans d'assez fortes proportions ; d'autre part, le retard dans l'ouverture de la traite des arachides et les bas prix que nous avons dû payer réduisent sensiblement la valeur des produits.

Nous devons appeler votre attention sur le fait qu'il a été procédé comme à l'ordinaire aux diminutions que nous avons pris pour règle absolue de pratiquer sur les marchandises restant à l'inventaire. Nous aurions pu, en raison des circonstances,

renoncer à cette pratique puisque notre actif marchandises ne se compose que d'articles parfaitement appropriés à la vente et d'importation récente. Nous n'avons pas voulu néanmoins faire fléchir une règle que nous avons toujours observée dans le passé, et dont nous estimons absolument indispensable la rigoureuse application.

Au passif, nos réserves qui s'élèvent à 26.296.666 fr. 51 ont augmenté de 340.962 fr. 23, par suite de la deuxième affectation à la réserve légale et de primes prélevées par nous-mêmes sur découverts dont nous restons assureurs.

Les amortissements passent de 9.617.651 fr. 73 à dix millions 141.310 fr. 56. Nous avons, en effet, continué à amortir régulièrement nos vapeurs.

Les exigibilités trouvent en contre-partie à l'actif des valeurs de réalisation facile plus que suffisante pour les couvrir, soit en portefeuille, espèces en caisse ou produits africains.

Le résultat du bilan que nous vous soumettons présente, en laissant intact le report des exercices antérieurs de 743.035 fr. 95, un solde déficitaire de 1 million 534.836 fr. 08.

Nous exprimions, l'année dernière, notre confiance dans l'avenir de l'Empire colonial de la France, et en particulier dans l'avenir des colonies du groupe de l'A. O. F. La crise actuelle qui touche toutes nos colonies indistinctement quoique à des degrés différents, n'ébranle en rien notre confiance. En effet, il ne s'agit pas d'une évolution purement locale, limitée à l'économie d'un seul pays ; il s'agit d'une situation générale, universelle, qui s'étend à tous les produits naturels ou fabriqués.

Des financiers, des économistes, d'une autorité reconnue, ont cherché et ont déterminé les causes de la situation dont souffre le monde : augmentation universelle de la production agricole par l'emploi judicieux des machines et des engrais, transformation des diverses industries dans le sens d'une production sans cesse accrue en vue de diminuer les prix de revient, et, enfin, disparition des marchés mondiaux, en tant que consommateurs, des groupes de populations représentés par la Russie, par la Chine et une partie de l'Inde, de telle sorte que la consommation du reste du monde se trouve impuissante à équilibrer cette production.

N'est-ce pas là ce qui s'est produit exactement pour nos colonies de l'A. O. F. ? Ainsi que nous le disions l'année dernière, les capitaux ont afflué, des importations de marchandises ont été faites en quantités inconsidérées, sans tenir compte des facultés d'absorption d'un pays de monoculture. Devons-nous nous étonner si la baisse des moyens de remise de l'indigène a amené la mévente des stocks de marchandises et provoqué des ruines ? Devons-nous prendre au tragique une situation, certainement sérieuse, mais qui n'est pas absolument nouvelle, et dont nous avons déjà vu des exemples ? Des liquidations s'opèrent au résultat desquelles la situation « marchandises » redeviendra nette. L'industrie métropolitaine de l'huile, après avoir souffert de la baisse résultant de la surabondance de certaines matières agricoles, revient à une activité normale ; le cours des arachides s'est raffermi en conséquence sans cependant atteindre jusqu'ici un niveau suffisant pour rémunérer assez largement dans l'avenir le travail des indigènes.

Le gouvernement général de l'A. O. F. étudie les moyens de permettre aux cultivateurs l'achat d'un matériel agricole simple et d'un emploi facile, choisi à la suite de concours agricoles institués par ses soins et sous sa surveillance, qui les mettra en mesure, en augmentant le rendement utile de leur travail, de produire les denrées agricoles nécessaires à leur nourriture, sans sacrifier la production de l'arachide, base unique du commerce d'exportation.

Les emprunts coloniaux votés par le parlement vont être émis incessamment et permettront la mise en valeur de notre groupe de colonies par l'exécution de travaux depuis longtemps étudiés et arrêtés.

Enfin, nous espérons que l'échec des entreprises insuffisamment préparées et dirigées amènera, non pas le découragement des capitaux à s'investir dans nos colonies,

mais une plus juste conscience de l'organisation et du travail par lesquels il faut préparer la réussite.

Vous vous joindrez certainement à nous pour remercier notre personnel expérimenté et dévoué qui nous a si heureusement secondé en s'adaptant aux nouvelles conditions de travail avec la même ardeur et la même confiance que dans les périodes plus faciles.

……

Les pouvoirs de deux administrateurs : MM. Étienne Denis et Jacques Maurel sont venus à expiration.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat, suivant l'article XX de nos statuts, pour une période de six années.

Vous allez entendre la lecture du bilan et du rapport des commissaires aux comptes.

Vous aurez à procéder à la nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1931 et à fixer leur indemnité : MM. Roche et Saubolle sont rééligibles.

Enfin, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous proposons de renouveler, pour l'année 1931, aux administrateurs intéressés dans d'autres sociétés l'autorisation de faire des opérations avec ces sociétés.

Il n'a été fait, au cours du dernier exercice, que des opérations courantes avec les sociétés dont quelques-uns de vos administrateurs font également partie.

……

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties les dits rapports, le bilan et les comptes de l'exercice 1930 tels qu'ils leur sont présentés et donne au conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée réélit comme administrateurs, pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 1936 :

MM. Étienne Denis et Jacques Maurel.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme MM. Roche et Saubole, commissaires aux Comptes pour l'exercice 1931, conformément à l'article 31 des statuts, avec faculté d'agir séparément en cas d'empêchement ou de décès de l'un d'eux. La rémunération de ces fonctions est fixée pour chacun de ces commissaires à 1.000 francs.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, après avoir entendu le compte rendu spécial prévu par cet article .approuve les traités passés et les opérations faites par la Société avec diverses maisons ou sociétés dans lesquelles certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects. Elle donne au conseil d'administration l'autorisation prévue par la loi précitée, pour la période qui prendra fin à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice 1931.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Établissements Maurel et Prom
(*La Journée industrielle,* 25 avril 1931)

Bordeaux, 23 avril. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant solde déficitaire de 1.534.836 fr., le report des exercices précédents de 743.035 fr. restant intact.

MM. Étienne Denis et Jacques Maurel, administrateurs sortants, ont été réélus.

Maurel et Prom
(*Le Journal des finances*, 26 février 1932)

22.000 act. Poliet et Chausson.

Maurel et Prom
(*Le Journal des finances*, 29 avril 1932)

Cette société commerciale africaine a pu, en 1931, malgré la baissé des matières premières, maintenir ses transactions à un volume sensiblement égal en tonnage à celui de 1930 et réaliser un chiffre de recettes de 87 millions. Au 30.septembre, les comptes présentaient un solde bénéficiaire intéressant ; il a été, en grande partie, effacé par les conséquences de la dépréciation de la monnaie britannique ; mais, malgré ce nouvel avatar, l'exercice 1931 fait apparaître un léger bénéfice de 123.431 francs, alors que l'exercice précédent s'était soldé par une perte de 1.534.836 francs. f

Le conseil a pris les mesures les plus sévères en prévision d'une prolongation éventuelle de la crise : les stocks de marchandises ont été réduits à leur plus simple expression et les comptes « Comptoirs d'Afrique » ne figurent plus au bilan que pour 54.764.417 francs ; ces stocks sont, d'après le rapport, portés à leurs cours de remplacement, et les envois de marchandises nouvelles reprendraient de semaine en semaine leur importance ancienne.

Il résulte, d'ailleurs, des déclarations faites par le président, que l'exercice en cours se présente dans des conditions plus encourageantes ;: la hausse des arachides pendant les premiers mois de 1932 a permis à la Société de réaliser un gros tonnage avec un bénéfice intéressant.

L'action Maurel et Prom, qui était tombée un moment cette année à 90, a repris ces jours derniers et s'inscrivait mercredi à 107. Cette modeste reprisé ne reflète que très timidement l'amélioration de la situation depuis le début de 1932.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1550 :

Établissements Maurel et Prom

Conseil d'administration : MM. L. Maurel, pdt ; J. Maurel, adm.-dél. ; L. Oudot, adm.-dél. ; P. Barbe, Ét. Denis, P. Foussé, G. Gradis, Édouard Labouchère, R. Maurel, adm.-dél.

Établissements Maurel et Prom
(*La Journée industrielle,* 25 juin 1933)

Bordeaux, 23 juin. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui, sous la présidence de M. Gaston Gradis, a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par une perte de 2 027.639 fr. contre un bénéfice de 123 431 francs.

Vu la situation, l'assemblée a jugé de procéder à certains abattements afin d'avoir une situation nette et d'alléger les comptoirs de charges improductives. L'assemblée a décidé d'affecter 10.720.000 fr. au réajustement de l'actif en Afrique et 10.689.044 fr. à l'actif métropolitain par prélèvement sur les réserves sur lesquelles il restera, après ces affectations, un solde de 5.680.563 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Jean Maurel, Lavigne, Louis de Lestrange, en remplacement de MM. Lucien et Jacques Maurel et Oudot, démissionnaires. M. Roger Maurel, administrateur sortant, a été réélu.

Établissements Maurel et Prom
(*Le Journal des finances,* 25 août 1933)

Sur un marché d'ailleurs étroit, Maurel et Prom reprend quelque peu. L'assemblée du 23 juin, marquée par la démission de MM. Lucien Maurel, Jacques Maurel et Louis Oudot, remplacés par MM. Joseph Maurel, Lavigne et Louis de Lestrange, qui a pratiqué par prélèvement de plus de 21 millions sur les réserves, de très larges amortissements aurait à tous les points de vue assaini la situation. La comptabilité fait apparaître au bilan d'entrée du nouvel exercice un capital intact et quelque 5.680.000 francs de réserves.

D'après les derniers renseignements, la campagne d'arachides, un moment très compromise en mars-avril par la brusque chute des cours consécutive à la fermeture du marché allemand, équilibre ses pertes grâce à la forte reprise provoquée par le décret de protection du début de juillet.

ÉTABLISSEMENTS MAUREL ET PROM
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1935)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934 font apparaître, après amortissements s'élevant, à 300.000 fr. sur les bateaux de la société une perte du 62.104 fr. contre une perte de 1.360.227 fr. en 1933. D'autre part, l'assemblée a ratifié la proposition du conseil d'appliquer un supplément d'amortissement de 500.000 francs sur les vapeurs pour grosses réparations, et une somme de 150 000 fr. au compte provisions pour un litige remontant à 1929 et dont la solution paraît devoir être défavorable. Ces sommes seraient prélevées sur le reliquat des bénéfices antérieurs s'élevant à 743.036 fr. Le reliquat de ces bénéfices reportés, soit 3.036 fr., viendra en réduction des pertes qui se trouveront ramenées à 1.319.294 fr.

La nomination de M. André Bougenot [8], comme administrateur, a été ratifiée. MM. P. Foussé, G. Gradis, E. Labouchère, administrateurs sortants, ont été réélus.

MAUREL ET PROM
(*Le Journal des finances*, 11 octobre 1935)

Les résultats de la Société Maurel et Prom pour l'exercice 1934, bien qu'encore légèrement déficitaires — 52.102 fr. de pertes, mais après 300.000 francs

[8] André Bougenot (1907-1996) : administrateur (mai 1936), puis administrateur délégué (mai 1937-1942) de la Banque de l'union parisienne. Précédemment secrétaire général, puis gérant unique de Louis Ogliastro et Cie, Saïgon. Voir encadré.

d'amortissements — ont marqué néanmoins un progrès sensible sur les précédents, et notamment sur ceux de 1933, qui s'étaient traduits par un solde débiteur de 1.360.227 francs.

Cependant, en raison du resserrement de la situation financière, que ne dissimulait pas le bilan, la question d'une réorganisation financière était assez couramment agitée. On savait que la trésorerie était à peu près exclusivement assurée par les dépôts de la famille Maurel, et d'aucuns pensaient que la perspective de leur remboursement pouvait incliner les intéressés à passer la main à un nouveau groupe qui aurait procédé au remaniement du capital.

À cause de la reprise qui se dessine en Afrique, ces projets seraient abandonnés ; le groupe Maurel ne songerait plus à se retirer ; il désirerait, au contraire, renforcer son contrôle sur l'affaire et. dans ce but, s'emploierait actuellement à ramasser un important paquet de titres : on parle d'une centaine de mille. On accepterait même de payer le papier un prix sensiblement supérieur au cours (37,50) coté en Bourse, sur un marché du reste très étroit et auquel on évite de s'adresser.

Quant aux avances consenties, elles seraient transformées en dette à long terme, peut-être sous la forme d'obligations.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1391 :

Établissements Maurel et Prom

Conseil d'administration : MM. D. Lavigne, pdt ; P. Foussé, v.-pdt ; Ph. Chalès, Ét. Denis, G. Gradis, comte Jehan de Lastic Saint-Jal ; Édouard Labouchère, vicomte L. de Lestrange, J. Maurel, R. Maurel, G. Merman, L. Durand-Réville [9].

Commissaires aux comptes : MM. Saubole ; J. Hubert.

ÉTABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1937)

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue à Bordeaux le 27 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui se soldent par un bénéfice de 1.659.089 francs. L'assemblée a décidé de prélever sur ce solde bénéficiaire une somme de 1 million 334.621 francs destinée à l'purement dés pertes des exercices antérieurs. Elle a décidé, d'autre part, d'affecter le solde demeurant disponible après ce prélèvement, soit 325 368 francs, à l'amortissement de la valeur d'actif des navires. Elle a enfin décidé d'affecter la somme de 674.844 francs représentant l'amortissement devenu disponible à la suite de la vente de l'immeuble du siège à l'amortissement partiel de la valeur de l'usine à glace de Dakar.

Quitus de sa gestion a été donné à M. André Bougenot, administrateur démissionnaire. L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Luc Durand Réville et a renouvelé le mandat de M. Étienne Dely [Denis].

Le rapport signale que la société a constaté pendant l'exercice 1936 une reprise marquée des affaires et que la dévaluation qui a été décidée à la fin de septembre n'a pas eu de répercussions sensibles sur cet exercice.

Toutes les résolutions ont été adoptées à unanimité.

---

[9] Luc Durand-Réville (1904-1998) : adg (1934), puis pdg (1943) de la Société du Haut-Ogooué. Voir encadré.

Établissements MAUREL & PROM

Assemblée générale ordinaire du 20 mai 1938.
EXERCICE 1937
(*Recueil des assemblées générales,* 1938)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Philippe Chalès, président ; Pierre Foussé, vice-président ; Émile Baillet, Max Blanchy[10], Étienne Denis, Gaston Gradis, Édouard Labouchère, le comte Jehan de Lastic Saint-Jal, Joseph Maurel, Roger Maurel, Gérard Merman, administrateurs.

Directeurs : MM. Émile Baillet et Roger Maurel.

Secrétaire général : M. Camille Castaings.

Commissaires des comptes : MM. Joseph Hubert et Louis Saubole.

Siège social : à Bordeaux, 18, rue Porte-Dijeaux.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 32 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours du 19e exercice de notre société, qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 1937, et présenter à votre approbation les comptes de cet exercice.

Mais, tout d'abord, nous avons le très vif regret de vous faire part du décès de deux membres de notre conseil d'administration,

M. Daniel Lavigne est décédé en septembre dernier. Il était président depuis 1933 et, à l'issue de la dernière assemblée générale, se sentant très fatigué, il voulut résigner ses fonctions. Il fut aussitôt nommé président honoraire.

Nous ne saurions trop vous dire quels regrets il laisse parmi nous et parmi le personnel dont il avait su gagner l'affection car, formé à l'école des fondateurs de cette maison, s'inspirant toujours de leurs traditions d'honneur et de loyauté, il consacra toute sa vie à leur œuvre.

Il fut pour tous le conseiller expérimenté, le guide sûr et éclairé, et nous ne pouvons mieux l'honorer qu'en suivant les exemples qu'il nous a laissés.

M. le vicomte de Lestrange est décédé en juin 1937. Il avait pris à cœur de conserver tout l'attachement de sa famille à la maison qu'Hubert Prom et Hilaire Maurel avaient fondée.

Nous renouvelons aux familles de notre président Daniel Lavigne et de M. le vicomte de Lestrange l'expression de notre douloureuse sympathie et de nos vives condoléances.

La dévaluation continue de notre monnaie pendant le cours de l'année 1937 a eu naturellement sa répercussion dans les transactions en A. O. F. en facilitant la vente des marchandises achetées au début de l'année, mais en obligeant le renouvellement des stocks à des prix toujours plus élevés.

La récolte importante des arachides, dont les exportations de l'A. O. F. ont atteint 695.000 tonnes contre 456.000 en 1936, a procuré aux indigènes des ressources correspondantes. Cependant, le prix des arachides en Angleterre n'a pour ainsi dire pas cessé de baisser durant toute l'année, les cours en francs n'ont été maintenus ou améliorés que du fait de la hausse de la livre. 'est ainsi qu'ils ont oscillé, dans le premier semestre, entre 120 et 128 fr. pour remonter, dans le deuxième, à 138 puis à 150.

La récolte des gommes a atteint 6.350 tonnes contre 4.970 en 1936 et les cours en France sont passés de 375 à 500 puis 600 francs.

---

[10] Max Blanchy (Bordeaux, 1907-Bordeaux, 1973) : marié à Colette de Lastic Saint-Jal (fille de Jehan). Cinéaste amateur dans les années 1930. Enf. : Béatrix (Mme Rödel), Noëlle (Mme Pierre Lombard), Géralde (Mme Jean-François Vouin), François-Xavier, Chantal (Mme H.E.D. Faure), Patrice (1948).

Nos ventes de marchandises ont continué à progresser et nous avons atteint 101 millions de francs contre 73 millions en 1936.

Nous avons traité 57.000 tonnes d'arachides contre 45.000 tonnes en 1936 et 809 tonnes de gommes contre 971 tonnes en 1936 (soit une valeur de 82.000.000 de francs de produits traités en 1937).

L'Usine à glace a augmenté sa production et développé encore ses ventes de primeurs.

Les Boulangeries ont amélioré leur rendement et augmenté leur fabrication.

Vapeurs. — Nos trois vapeurs de haute mer ont transporté 76.122 tonnes de marchandises et produits contre 90.000 tonnes en 1936, et 186 passagers. Ils ont effectué 17 voyages à la Côte d'Afrique. Les frets, peu rémunérateurs au début de la campagne, ont bénéficié, dans le deuxième semestre, d'une hausse importante, mais les charges ont été également augmentées, soit par l'application des lois sociales, soit par la hausse du charbon et le coût élevé des frais d'entretien.

Passant en revue les quelques postes du bilan (en fr.), vous remarquerez que :

À L'ACTIF

Les Immeubles Coloniaux qui figuraient
pour 22.961.932 67
figurent aujourd'hui pour 23.109.982 67
Augmentation Fr. 148.050 00
par suite d'acquisitions nouvelles.
Par contre, les amortissements correspondant qui étaient de 8.723.999 39
ont été portés à 9.911.615 64
soit une augmentation de Fr. 1.187.616 25
L'Usine à glace a été amortie de 1.072.617 25
somme qui s'ajoute à 114.999 00
représentant des réalisations de terrains figurant seulement pour mémoire aux inventaires précédents.
1.187.616 25
Les Vapeurs figurent à l'actif pour la même somme 9.146.688 54
Mais leur amortissement qui était de Fr. 4.447.655 37
est aujourd'hui porté à 4.739.109 24
Soit une augmentation de 291.453 87
Ils représentent donc sur les livres une valeur d 4.407.579 30
Les Débiteurs divers marquent une diminution de 681.729 77
La Caisse et le Portefeuille une augmentation de 55.219 41
Le Solde débiteur des Comptoirs d'Afrique passe de 44.531.740 46
à 49.722.557 97
Augmentation 5.190.817 51

Cette augmentation provient entièrement de la hausse des prix de toutes marchandises. Les stocks sont parfaitement sains et de vente courante inventoriés au prix de revient.

Outre les marchandises en magasins, ce poste comprend les produits en cours de réalisation et ceux de la nouvelle campagne récemment achetés, des espèces, des créances dont la valeur nous paraît certaine, enfin la flottille des Comptoirs, le mobilier, le matériel automobile, industriel et commercial inventoriés à leur valeur de réalisation.

Les Comptes d'ordre représentent les affaires en cours et sans influence sur les résultats de la campagne.

AU PASSIF

Les Réserves restent sans changement.
Les Amortissements passent de 13.2445.706 84

à 14.725.776 76
1.479.070 12
par suite des nouveaux amortissements appliqués aux immeubles coloniaux et aux vapeurs.
Les Provisions diverses passent de 5.186.549 90
à 5.462.519 40
Augmentation 275.969 50
qui résulte d'une provision constituée pour mise en état du vapeur *Montaigne* en cours de réparations à la clôture de l'exercice 600.000 00
et du prélèvement sur les provisions faites en vue d'une réduction sur les primes à la Marine marchande 324.030 50
Différence 275.969 50
Les Exigibilités forment un total de fr. 45.554.185 48
au lieu de 45.179.533 56
Augmentation 374.851 92
L'exercice se termine par un bénéfice de 2.074.222 98
après les amortissements importants et les provisions nouvelles que nous avons estimé utile de constituer.
Ce résultat marque un sensible progrès et une amélioration continue de notre situation.
Les conditions économiques extrêmement variables et incertaines nous obligent à une très grande prudence et à une attention soutenue dans la conduite de nos affaires. Mais notre organisation nous permettra de nous y adapter et nous pouvons avoir confiance.
D'autant mieux que nous sommes aidés dans notre tâche par un personnel expérimenté et profondément attaché à notre maison. Nous lui adressons ici nos remerciements.
Nous vous proposons de répartir le bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice 2.074.222 98
5 % à la réserve légale 103.711 15
1.970.511 83

À titre de dividende pour l'exercice 1937 une somme de 1.200.000 00
à valoir sur les intérêts cumulatifs dus aux actions en vertu de l'article 47 des statuts.
Reste 770.511 83
Amortissement du fonds de commerce métropolitain 499.999 00
Provision à constituer en vue de procès en cours et dont l'issue paraît incertaine : 400.000 00 499.999 00
Soit à reporter à nouveau 270.512 83

Le dividende serait mis en paiement le 1er juillet prochain à raison de six francs par action, sous déduction des impôts et taxes exigibles.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1937

ACTIF		
Actif immobilisé :		
Métropole :		
Fonds de commerce métropolitain :	100.000 00	

Immeuble :		
Rue Guadet	75.053 08	
Vapeurs :	9.146.688 54	9.321.741 62
Colonies :		
Fonds de commerce colonial :	1 00	
Immeubles d'Afrique : 23.109.982 67		23.109.983 67
Actif disponible et réalisable :		
Métropole :		
Débiteurs divers :	4.426.409 72	
Caisse et portefeuille :	5.232.841 03	9.659.250 75
Colonies :		
Soldes débiteurs des Comptoirs d'Afrique au 31 déc. 1937		49.722.557 97
Comptes d'ordre :		
Produits et marchandises en consignation :	258.796 12	
Comptes d'ordre divers :	675.945 99	934.742 11
		92.748.276,12

PASSIF		
Passif non exigible :		
Capital		20.000.000 00
Réserves :		
Légale : 998.365 33		
Prime d'émission actions nouvelles :	2.062.054 52	
Diverses :	1.871.151 45	4.931.571 30
Amortissements :		
Vapeurs :	4.739.109 24	
Immeubles métropolitains :	75.052 08	
Immeubles d'Afrique :	9.911.615 64	14.725.776 96
Provisions diverses		5.462.519 40
Exigibilités :		
à terme		
Obligations 5 %		12.000.000 00
Comptes courants bloqués		3.000.000 00
à court terme		
Dépôts divers :	5.651.074 80	

Acceptations :	2.600.000 00	
Créditeurs divers :	22.303.110 58	30.554.185 48
		90.674.053 14
Profits et Pertes :		
Bénéfice de l'exercice 1937		2.074.222 98
		92.748.276,12

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CRÉDIT		
Frais généraux		1.922.939 23
		1.922.939 23
Solde en bénéfice		2.074.222 98
		3.997.162 21
DÉBIT		
Commissions :		
Sur envois marchandises :	521.624 25	
Sur ventes de produits :	705.210 23	1.226.834 48
Exploitation vapeurs, intérêts et divers	361.545 18	
Portefeuille		138.171 89
Comptoirs d'Afrique		2.270.610 66
		3.997.162 21

Conformément à l'article 21 des statuts, le conseil s'est adjoint :
Aux lieu et place de M. le vicomte de Lestrange :
M. Max Blanchy.
Aux lieu et place de M. Daniel Lavigne :
M. Émile Baillet, directeur depuis 1933, tous les deux pour six ans.
Nous vous proposons de ratifier les nominations de :
MM. Max Blanchy et Émile Baillet et de donner *quitus* de leur gestion à MM. Daniel Lavigne et vicomte de Lestrange, décédés.

Nous avons le regret de vous informer que M. L. Durand-Reville nous a donné sa démission d'administrateur dans le courant de février dernier, pour convenances personnelles. Vous vous associerez certainement à nous pour le remercier des services qu'il a rendus à notre société.

Nous vous rendons compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, qu'il n'a été fait, au cours du dernier exercice, par ceux de vos administrateurs qui sont intéressés dans d'autres sociétés, que des affaires courantes avec ces sociétés et nous vous proposons de renouveler, pour l'année 1937, la même autorisation.

Vous allez entendre la lecture du Bilan et le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que leur rapport spécial relatif aux affaires traitées avec les Sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs sont intéressés.

Vous avez à désigner les deux commissaires appelés à examiner, conformément à l'article 32 de la loi du 24 juillet 1867 et au décret-loi du 8 août 1935, les comptes de la société.

Nous vous rappelons que l'un des deux commissaires au moins doit être choisi sur la liste des commissaires aux Comptes reconnus aptes à ces fonctions par la Commission siégeant au chef-lieu de la Cour d'appel de Bordeaux, et que le décret-loi du 31 août 1937 a prescrit que les commissaires doivent être nommés pour trois ans. Leur mission s'étendra donc aux exercices 1938, 1939 et 1940.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, lesdits rapports, le bilan et les comptes de l'exercice 1937, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition des bénéfices sociaux de l'exercice 1937.

Elle décide en conséquence :

1° D'affecter à la réserve légale une somme de 103.711 fr. 15 représentant la dotation statutaire de 5 % sur le bénéfice net de l'exercice ;

2° De distribuer à titre de dividende une somme de 1 million 200.000 francs, à valoir sur les intérêts cumulatifs dus aux actions en vertu de l'article 47 des statuts. Ce dividende qui représente 6 francs brut par action sera mis en paiement le 1 er juillet 1938 sous déduction des impôts en vigueur ;

3° De prélever sur le reliquat du bénéfice de l'exercice 1937 : 99.999 francs, qui seront affectés à l'amortissement du fonds de commerce métropolitain, Et 400.000 francs, qui seront affectés à la constitution d'une provision pour procès en cours ;

4° De reporter à nouveau le solde disponible, soit 270 mille 512 fr. 83.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne à M. Daniel Lavigne, à M. le vicomte de Lestrange, administrateurs décédés, et aux administrateurs en fonction au 31 décembre 1937 *quitus* de leur gestion.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée ratifie la nomination faite par le conseil, à titre provisoire et conformément à l'article 21 des statuts :

1° De M. Max Blanchy, nommé administrateur le 29 juillet 1937 et dont les pouvoirs expireront à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 1943 ;

2° De M. Émile Baillet, nommé administrateur le 3 janvier 1938 et dont les pouvoirs expireront à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 1944.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes MM. Joseph Hubert et Louis Saubole, pour les exercices 1938, 1939 et 1940, conformément à l'article 31 des statuts et aux dispositions du décret-loi du 31 août 1937, avec faculté d'agir séparément en cas d'empêchement ou de décès de l'un d'eux.

La rémunération annuelle de ces fonctions est fixée à 2.500 francs pour chacun de ces commissaires.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, après avoir entendu lecture des comptes rendus spéciaux prévus par les articles 34 et 40 de ladite loi, approuve les traités passés et les opérations faites par la Société soit avec les administrateurs eux-mêmes, soit avec diverses maisons ou Sociétés dans lesquelles certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects.

Elle donne au Conseil d'administration l'autorisation prévue par la loi précitée pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 1938.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Voir AG 1939 et 1940 en ligne sur les Assemblées générales

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1807 :
Établissements Maurel et Prom
Conseil d'administration : Ph. Chalès, pdt : P. Foussé, v.-pdt : Ét. Denis ; G. Gradis ; comte Jehan de Lastic Saint-Jal ; Ed. Labouchère ; J. Maurel ; R. Maurel ; G. Merman ; M. Blanchy ; E. Baillet.
Commissaires aux comptes : MM. Saubole ; J. Hubert.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1839 :
Établissements Maurel et Prom
Conseil d'administration : *idem*
Commissaires aux comptes : MM. *idem*.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1807 :
Établissements Maurel et Prom
Conseil d'administration : Ph. Chalès, pdt : P. Foussé, v.-pdt : Ét. Denis ; G. Gradis ; comte Jehan de Lastic Saint-Jal ; Ed. Labouchère ; J. Maurel ; G. Merman.
Commissaires aux comptes : MM. Saubole ; J.Hubert.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la république française*, 30 décembre 1948)

Au grade de chevalier.

Chalès (*Philippe*-Robert-Jacques), président directeur général des établissements Maurel et Prom, à Bordeaux ; 40 ans 11 mois 7 jours de services, dont 7 ans de majoration pour mobilisation.

AEC 1951/221 — Établissements Maurel et Prom (M.H.P.),
18, rue Porte-Dijeaux, BORDEAUX.
Agence à Paris : 25, rue Général-Foy (8e).

Capital. — Société anon. constituée en 1919 en continuation de la Société en nom collectif « Maurel et Prom », fondée en 1861 et dont l'origine remonte à 1822.

Capital de 10 millions de fr. en 2.000 actions de 5.000 fr. libérées, porté en 1944 à 50 millions de fr., n 150 millions en 1947 et à 300 millions en 1950.

Dividendes. — 1947 : 15 % ; 1948 : 17 % ; 1949 : 20 %.

Objet. — Import. et export. à la Côte d'Afrique. — Armement (service maritime entre Bordeaux, Marseille, Dunkerque, le Maroc et le Sénégal). — Entrepôts frigorifiques et usine à glace à Dakar. — Exploit. de boulangeries.

Exp. — Arachides, gommes, palmistes, caoutchouc, cire, peaux, maïs, coton, kapok, huiles de palme, karité, laines.

Imp. — Tissus, alimentation. quincaillerie, fers, boissons, alcools, vins, matériaux de construction, parfumerie, articles de navires, tabacs et tous articles de traite.

Comptoirs. — Sénégal : Rufisque, St-Louis, Dakar, Ziguinchor, Kaolack, Foundiougne. — Soudan : Kayes, Bamako, Mopti, Tombouctou et Gao. — Gambie anglaise : Bathurst.

Conseil. — MM. Philippe Chalès, présid. direct. gén. ; Pierre Foussé, vice-présid. ; Gérard Merman, vice-présid. ; Étienne Denis, Gaston Gradis, Ed. Labouchère, comte Jehan de Lastic St-Jal, François Merman, admin.

Établissements Maurel et Prom
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1951)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1950. se soldant par un bénéfice net de 110.695.824 francs.

Elle a voté la distribution d'un dividende de 30 francs net par action, qui sera mis en paiement le 31 mai, décidé d'affecter 32.665.009 francs aux réserves et de reporter à nouveau 21.572.741 fr.

Elle a renouvelé pour six ans les pouvoirs de deux administrateurs, MM. François Merman et Gaston Gradis, et ratifié la nomination de deux nouveaux administrateurs : MM. Émile Baillet et Joseph Chamussy.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1807 :

Établissements Maurel et Prom

Conseil d'administration : Ph. Chalès, pdt : P. Foussé et G. Merman, v.-pdt ; B. Baillet, J. Chamussy, ; Ét. Denis ; G. Gradis ; Ed. Labouchère ; comte Jehan de Lastic Saint-Jal ; F. Merman.

Commissaires aux comptes : MM. J. Hubert, L. Saubole.

Maurel et Prom
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1955)

Notre correspondant particulier de Bordeaux nous fait savoir que l'assemblée ordinaire tenue le 23 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1954 se soldant par un bénéfice net de 24 millions 925.688 fr. et voté un dividende net de 200 fr. par action d# 2.500 fr. qui sera payable à partir du 15 juillet.

M. Étienne Denis a été réélu administrateur.

L’assemblée extraordinaire, réunie le même jour, a modifié les articles 12 et 45 des statuts et autorisé le conseil à porter le capital social en une ou plusieurs fois à 1 milliard de francs.

ÉTABLISSEMENTS MAUREL ET PROM
[Desfossés 1956/1744]

Chalès (Philippe)[Né en 1894. Ép. 1923 Claude Blanchy. 1919 Bordelaise CIC, 1935 dg, 1958 v.-pdt, d’après Nv Dict. nat. contemp.], 107 (BAO, 139 (adg Bordelaise de CIC]), 208 (Bq comm. Maroc), 1744 (pdg Maurel & Prom 1937-1959).

Foussé (Pierre), 123 (comm. cptes Bq franco-polonaise), 1744 (v.-pdt Maurel & Prom), 1849 (Sofrali).

Merman (Gérard), 1744 (v.-pdt Maurel & Prom).

Denis (Étienne), 555 (Charb. Tonkin), 1324 (pdt SIPEA), 1744 (Maurel & Prom), 1832 (v.-pdt Cie fr.-indoch.), 1908 (pdt BGI), 1962 (Ét. Therm. Vichy).

Gradis (Gaston), 1744 (Maurel & Prom), 1759 (pdt Comptoir frs du Maroc), 1776 (Diakandapé), 1901 (pdt Brasseries du Maroc), 1902 (Brasseries du Nord-Marocain), 1905 (SOBOA), 1907 (v.-pdt Bracodi).

Labouchère (Édouard)[1885-1967][ép. Kastner. Anc. auditeur au Conseil d’État], 138 (Bq transatlantique), 1375 (Bozel-Maletra), 1744 (Maurel & Prom), 1832 (Cie fr.-indoch.).

Lastic-Saint-Jal (Jehan de)[1874-1965][Ép. Odette Prom], 1744 (Maurel & Prom).

Baillet (Émile)[pdt Soc. géographie col. de Bx, anc. dir. Maurel & Prom 1933-1950], 1744 (Maurel & Prom).

Chamussy (Joseph)[Thizy, 1882-Bordeaux, 1965][anc. agent de Maurel et Prom en AOF. Commandeur Légion d'honneur], 1744 (Maurel & Prom).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Hubert (Joseph), 623 (comm. cptes Étains de Tekkah), 705 (comm. cptes Indus. Lubrifiants), 1705 (comm. cptes Savana), 1744 (comm. cptes Maurel & Prom), 1789 (comm. cptes Cie soudanaise), 1931(comm. cptes Monmousseau à Saumur).

Pasquet (M.), 1269 (Soc. an. de télécomm.), 1744 (comm. cptes Maurel & Prom).

SIÈGE SOCIAL : Bordeaux, 19, rue Porte-Dijeaux.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 1er novembre 1919, pour une durée de 75 ans pour prendre la suite de la maison « Maurel et H. Prom, fondée au Sénégal en 1822.

OBJET : Commerce d'importation et d'exportation (arachides. caoutchoucs. gommes) ; comptoirs en Afrique (Sénégal, Soudan, Guinée française, Casamance, Gambie anglaise, etc.). Armement; exploitation de boulangeries, etc.

CAPITAL SOCIAL : 300 millions de fr., divisé en 120.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 10 millions en 2.000 actions de 5.000 fr., dont 1.800 attribuées en rémunération d'apports à MM. E. Maurel, J. Maurel et L. Prom. Porté en 1929 à 20 millions par la division des actions de 5.000 fr. en actions B de 10() fr., et l'émission à 250 fr. de 100.000 actions nouvelles de 100 fr., dont 80.000 actions B et 20.000 actions A à vote plural. En octobre 1935, les actions A ont été assimilées aux actions B, et leur droit de vote plural a été supprimé.

Porté en 1940 à 30 millions par incorporation au capital d'une somme de 10 millions prélevés sur les réserves et primes d'émission et la création de 100.000 actions de 100 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour 2 anciennes. Porté en 1944 à 50 millions par l'émission à 200 fr. de 200.000 actions nouvelles de 100 fr- Porté en 1947 à 100 millions par incorporation de réserves et création de 500.000 actions de 100 fr.attribuées gratuitement titre pour titre, puis à 150 millions par l'émission à 200 fr. de 500.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 pour 1). Porté fin 1950 à 300 millions par élévation du nominal à 200 fr. Titres regroupés à partir du 4 juin 1951.

OBLIGATIONS : 12.000 de 1.000 fr. 5 %, émises en 1935. En circulation au 31 décembre 1951 : 7.532 titres au 31 décembre 1953 : 6.535 titres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En mai ou juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale. 5 % d'intérêt non cumulatif aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves, amortissements ou reports à nouveau. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Siège social : Banque de l'Union Parisienne, Crédit Lyonnais, Banque de l'Afrique Occidentale, Banque de Paris, Société Générale, de Crédit Industriel et Commercial, Crédit Commercial de France, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Société Bordelaise de Crédit.

TRANSFERT : -Siège social : Banque de l'Union Parisienne.

COTATION - Parquet « Cote Desfossés » actions 34. — Notice SEP : VD 42

COUPONS NETS AU PORTEUR : N°21 (31 mai 1951), 30 fr.; 22 (1er juillet 1952), 40 et 500 fr.; (1er juillet 1953), 40 et 500 fr. ; 24 (1er juillet 1954), 500 fr. ; 25 (15 juillet 1955), 200 fr.

	Produits bruts	Amort.	Bénef nets	Bénéf. distrib.	Divid.
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)
1943	14.635	—	10.307	4.200	14 00
1944	15.222	—	10.719	6.600	12 80
1945	16.163	—	10.651	7.200	14 00
1946	26.195	—	17.032	10.000	20 00
1947	52.594	—	37.520	22.500	15 00
1948	104.996	—	75.092	31.097	17 00
1949	147.245	—	109.628	36.585	20 00 (1)
1950	167.468	—	110.696	63.894	30 00 (1)
1951	215.603	—	152.088	86.118	500 (1)
1952	186.859	—	111.300	82.615	500 (1)
1953	155.514	—	77.006	79.371	500 (1)
1954	105.537	—	24.923	30.260	200 (1)

(1) Net.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE
(En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000
Réserves	705 589	1.094.291	1.129.443	1.113.868	1.104.086
Provisions	71.188	109.630	122.684	147.604	137.804
Dette consolidée	7.995	62.670	44.333	39.897	33.474
Dette flottante	324.314	361.188	203.895	396.163	496.986
Dividende	54.878	73.170	73.170	73.171	28.500
	1.463.964	1.990.949	1.873.475	2.070.698	2.100.850
ACTIF					
Immobilisé	890.093	1.330.871	1.404.868	1.440.198	1.511.375
Amortissements	439.070	706.302	808.220	895.032	957.205

	451.023	624.569	596.648	545.166	554.170
Débiteurs	874.090	1.247.150	1.173.878	1.371.794	1.475.518
Disponible	103.593	82.772	73.093	105.381	36.534
Comptes d'ordre	35.268	36.458	30.356	48.357	34.628
	1.463.964	1.990.949	1.873.475	2.070.698	2.100.850

Who's who européen 1967 :

CHALÈS Philippe. Administrateur de sociétés. Né à Bordeaux, le 7.11. 1894. F. : d'Henri, banquier, et de Marie-Thérèse Caussé. M. le 30.4.1923, à Bordeaux, avec Claude Blanchy. Ét. : Sainte-Marie-Grand-Lebrun, Univ. Bordeaux et Paris. Gr. univ. : lic. en droit. Carr. : 1935 dir. gén. Soc. bordelaise de crédit industr. et comm., actuel v.-prés.-dir. gén hre, prés. Soc. foncière Languedoc-Pyrénées, prés. Éts Maurel et Prom, adm. Cie fin. « France-Afrique » [Cofifa], Éts Ballande* et Anc. Éts. Desse Fr. Décor. : off. O. de la Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I. Membre : Union Club bordelais, Golf bordelais, Golf d'Arcachon. A. priv. : 24 *bis*, rue du Temple, Bordeaux ; prof. : 42, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux, France.

ÉTABLISSEMENTS MAUREL ET PROM
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1957)

Les comptes de l'exercice 1955-1956 se soldent par un bénéfice net de 32.136.935 francs, faisant avec le report antérieur un total disponible de 75.040.499 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée générale du 26 avril 1957 de répartir un dividende net de 200 francs par action, égal à celui du dernier exercice.

Dafsa, *Liaisons financières* 1978 :
MAUREL ET PROM ÉTABLISSEMENTS
18, RUE DE LA PORTE DIJEAUX, 33000 BORDEAUX

ACTIONNAIRES

DEMACHY SA BANQUE 12,50
détenu par INDUSTRIE ET PARTICIP. (CIE GÉNÉRALE) 56.95
DENIS FRERES (GROUPE) 20,00
MAUREL ET PROM (GROUPE DES FAMILLES) 33,00
PUBLIC 30,00

PARTICIPATIONS

MAUREL ET PROM MALI (MALI) FILIALE

1978 : rachat des Éts Beaulieu, négoce de matériaux, Poitiers

Le Courrier français, 13 mai 1978 :
Capital : 175.000 F.
3 *bis*, rue de l'Éperon (derrière la Banque de France) et route de la Torchaise, Poitiers.
Démission de Mme Beaulieu et d'Henri Moreaud.

Nomination :
Maurel & Prom, Bordeaux
P. Dubosq, Bordeaux
Jean Guyod, Bordeaux.

———

Le Courrier français, 17 avril 1982 :
Capital porté de 0,1 à 0,25 MF.
Nomination Yves Maurel en remplacement de Maurel & Prom et de P. Dubosq

———

CCI 86/1982 - 277/26 salariés.

———

Centre Presse, 28 juin 1983 :
Dépôt de bilan et LB des Éts Georges Beaulieu.
M. Bariot, juge commissaire.
Me Munaux, syndic.
Rachat en 1978 par une « société bordelaise ».
Une dizaine d'employés.

———

1985 : réoccupé par la librairie Majuscule (création de Lhomme, négoce informatique, Angoulême)

COQUILLE FINANCIÈRE

1989 : rachat par Bernard Pagézy, ancien patron de la Cie du Midi (assurances La Providence).
1989. — Acquisition de 97,6 % de la Compagnie Auxiliaire de Gestion.
1990. — Acquisition de 20 % de Bernard Pagézy Consultants.
1991. — Création de Promagra, société commune détenue à parité avec Transagra (union de coopératives céréalières du Centre de la France), dans l'objectif d'acquérir le contrôle d'entreprises agro-alimentaires de la Région Centre.
Absorption de la Compagnie Auxiliaire de Gestion.
1992. — Acquisition de 40 % de la Compagnie Aquacole du Midi (exploitation de fermes marines en Corse et dans l'Ile de Ré).
Acquisition de 49,79 % de Sobovia (transformation de produits carnés).
1993. — Prise de contrôle de Jamain par Codivol (filiales de Promagra).
Constitution de la Financière Promagra (détenant des participations de Maurel & Prom).
Cession de Maxi-Livres Profrance.
Absorption de Romeco par Sobovia, et changement de dénomination sociale en Sobovia-Romeco.
1994. — Cession de Bernard Pagézy Consultants.
1995. — Cession du groupe Promagra (activité volaille) à Doux.
Augmentation de la participation à 97,67 % dans la Compagnie Aquacole du Midi.

———

Bernard Pagézy achète une société à Bordeaux
(*Le Figaro*, 8 juin 1989)

Évincé en février dernier de la Compagnie du Midi par Claude Bébéar, le patron d'Axa. Bernard Pagézy revient aux affaires et s'apprêté à créer une société de portefeuille. Un avis de la Société des Bourses françaises (SBF) apprenait hier qu'il souhaitait racheter le 13 juin prochain, la quasi-totalité de la société Maurel et Prom, cotée à Bordeaux, pour un montant de 20 millions de francs. Le capital de la société était détenu jusqu'ici par la SAF, Société anonyme de financement, du groupe Finindus.

Spécialisée à l'origine dans l'import-export de marchandises, notamment en Gambie et au Sénégal, la société apparaît comme une coquille vide. Elle ne possède plus d'actifs mais semble disposer d'un cash important À Bordeaux, cette acquisition est analysée comme un moyen pour Bernard Pagézy de s'offrir une structure cotée qu'il recapitalisera par la suite en faisant entrer dans le tour de table des financiers de haut vol et qui aura pour vocation de prendre des participations. Et de citer l'exemple de Cerus.

[Maurel et Prom pourrait se reconvertir dans la gestion des parts d'autocontrôle]
par BERNARD BROUSTET
(*Sud Ouest*, 10 janvier 1990)

Vieille affaire bordelaise d'armement et de négoce colonial, la société Maurel et Prom va complètement changer d'activité dans les mois qui viennent. Et par un amusant concours de circonstances, elle pourrait devenir un élément clé du monde boursier français. Le financier parisien Bernard Pagézy, qui la contrôle depuis la mi-1989, envisage, en effet, de la transformer en outil de défense des entreprises françaises menacées par les appétits des « raiders ».

Président de la Compagnie du Midi pendant de longues années, Bernard Pagézy s'était fait débarquer, début 1989, par une coalition regroupant la Caisse des dépôts, le groupe italien Generali et les assurances AXA... dont il avait lui-même sollicité l'aide quelques mois avant pour repousser les assauts de Midi.

Quelques mois plus tard, Bernard Pagézy achetait Maurel et Prom qui, au fil des ans, avait quasiment perdu toute espèce de substance pour devenir ce que les spécialistes appellent une « coquille vide ». À l'origine, Bernard Pagézy ne nourrissait pas de projet précis, il voulait simplement disposer d'un instrument boursier, à toutes fins utiles.

Mais, depuis lors, sous l'effet conjoint des événements législatifs et de l'imagination de Bernard Pagézy, Maurel et Prom pourrait bien s'être trouvé une niche : la gestion des parts d'autocontrôle détenues par les grandes sociétés.

Un mot d'explication : pour se protéger des offensives extérieures, les sociétés cotées recourent souvent à l'achat de leurs propres titres. Cette situation peut léser les actionnaires minoritaires, estime le gouvernement, qui a fait passer une loi retirant à ces titres d'autocontrôle le droit de vote aux assemblées générales.

Bernard Pagézy, instruit par sa propre expérience, pense que cette disposition peut rendre vulnérable des entreprises bien gérées. « Les raiders, qui peuvent lever tous les capitaux qu'ils veulent sur le marché international, s'attaquent de préférence à des sociétés saines », dit-il.

En accueillant les titres d'autocontrôle des grandes sociétés, Maurel et Prom pourrait leur permettre de mieux se défendre. « Mais, attention, dit Bernard Pagézy, il ne s'agit pas d'un faux nez. » Entendez par-là que les futurs actionnaires de Maurel et Prom, qui lui apporteront leur titre d'autocontrôle, n'auront pas d'influence directe sur la gestion

de la société. Le système juridique de commandite, adopté pour la circonstance, dresse en effet une cloison étanche entre les actionnaires et la direction.

Celle-ci sera assurée par Bernard Pagézy en collaboration avec un comité de sages regroupé au sein d'une SARL. L'ancien patron de Midi et ses collaborateurs ne s'interdiront pas formellement de vendre les parts d'un actionnaire qui ne gérerait pas son entreprise comme ils le souhaitent. Mais ils privilégieront le développement à long terme des entreprises actionnaires plutôt que les coups de bourse. D'ores et déjà, plusieurs grosses sociétés sont intéressées par cette forme inédite de « SOS assistance ».

Journal des finances, 30 mai 1992 :

Reprise du dividende (2,25 F par action, avoir fiscal compris) après treize années d'interruption.

MAUREL ET PROM
Volaille et poisson
(*Investir*, 1er mars 1993)

Pas à pas, Maurel et Prom, la société de Bernard Pagézy, confirme sa vocation de holding spécialisé dans les industries agro-alimentaires.

Après l'abattage de volailles (avec Promagra) et la transformation de la viande (avec Sobovia), la société vient de constituer un troisième axe d'investissement en prenant, à la fin de 1992, une participation dans la Compagnie Aquacole du Midi [> Ferme marine des Baleines (FMB-Aquapôle) sur l'île de Ré], le numéro un français de l'élevage de daurades et de bars.

Maurel et Prom, par le biais de Promagra, sa filiale commune avec l'Union des Coopératives Céréalières du Centre, a également étoffé son pôle abattage de volailles en acquérant la totalité du capital de Jamain, société réalisant un chiffre d'affaires de 90 millions. En 1992, Promagra avait déjà acquis, pour 66 millions, 34 % de Jamain avec pour but de développer des coopérations entre les deux groupes (Promagra réalise de son côté 600 millions dans l'abattage de volailles). En fait, aucune collaboration n'a pu être mise en place en 1992 et la situation de Jamain s'est considérablement dégradée, pour aboutir à une perte de l'ordre de 40 millions. En février, Promagra a acheté pour 13 millions les 66 % restants de Jamain et examine la situation avant d'envisager une éventuelle recapitalisation. Elle a aussi demandé la nomination d'un administrateur judiciaire afin que sa responsabilité ne puisse être mise en cause dans la gestion passée.

Ces difficultés, liées à Jamain et à une très mauvaise conjoncture, retardent la remise à niveau du pôle abattage de volailles. En revanche, l'exercice 1992 de Sobovia a été très satisfaisant.

Maurel et Prom dispose d'une trésorerie d'environ.120 millions grâce à laquelle le résultat social sera positif. En revanche, le groupe devrait accuser une légère perte consolidée. En Bourse, le titre est particulièrement déprécié : la capitalisation boursière est inférieure de 20 % à la seule trésorerie. Mais les incertitudes autour de l'activité volaille incitent à la prudence.

Maurel et Prom : pertes semestrielles multipliées par quatre
(*Les Échos*, 30 décembre 1993)

Maurel et Prom, holding de Bernard Pagézy détenant surtout des participations dans l'agroalimentaire, a vu ses pertes consolidées multipliées par quatre à 12,6 millions de francs, au premier semestre, pour un chiffre d'affaires de 585 millions. Ces pertes s'expliquent notamment par l'intégration dans les comptes du volailler Jamain qui, sauvé en mai du dépôt de bilan, est en cours de réorganisation.

L'activité de Sovobia (viande) a, elle, continué à évoluer favorablement, les résultats pour 1993 devant être légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier. Enfin, la Compagnie Aquacole du Midi* devrait être proche de l'équilibre. Les résultats du second semestre enregistreront l'importante plus-value réalisée lors de l'introduction en Bourse, en octobre, de Maxi-Livres.

Electricité et Eaux de Madagascar va lancer une OPE sur Maurel et Prom
par PASCAL HÉNISSE
(*Les Échos*, 14 décembre 1995)

Bernard Pagézy, qui était à la recherche depuis plusieurs mois d'une solution pour Maurel et Prom, vient de trouver une porte de sortie pour ses actionnaires. Selon nos informations, plusieurs groupes intéressés se sont penchés depuis plusieurs semaines sur le dossier et c'est finalement Electricité et Eaux de Madagascar (EEM), société dirigée par Jean-François Hénin, qui aurait présenté l'offre la plus intéressante. En conséquence, EEM, dont les dirigeants se refusaient hier à tout commentaire, s'apprête maintenant à déposer un projet d'offre publique d'échange auprès des autorités boursières. Le schéma de l'opération, tel qu'il a été définitivement arrêté hier, verrait d'abord EEM prendre le contrôle d'Aéropage, société commanditée assurant la gestion de Maurel et Prom, pour lancer dans la foulée une offre publique sur la société en commandite. EEM ne financerait pas cette opération en cash mais a l'intention de reprendre les actions Maurel et Prom en échange d'obligations convertibles. La parité pourrait être de trois actions Maurel et Prom pour une convertible, chaque convertible donnant droit à une action EEM.

Au total, cette opération, si elle aboutit, valorise Maurel et Prom à près de 120 millions de francs, ce qui constitue un prix intéressant compte tenu de l'évolution de la société dirigée par Bernard Pagézy et d'une capitalisation boursière actuellement inférieure à 100 millions. Rappelons que ce dernier avait repris Maurel et Prom dans l'intention d'en faire une structure portant l'autocontrôle d'un certain nombre de sociétés amies. Un projet qui n'a jamais abouti après que le sénateur Dailly soit parvenu à mettre un terme à ce type d'opérations. Maurel et Prom s'est alors orienté vers des prises de participations dans le secteur agro-alimentaire, stratégie dont les résultats ont été plus que contrastés puisque le principal investissement dans la volaille a dû être cédé au groupe Doux. Outre une trésorerie d'environ 70 millions, les principaux actifs de Maurel et Prom, au moment de sa cession à EEM, sont des participations dans Sobovia et la Compagnie Aquacole du Midi.

Maurel et Prom : Électricité et Eaux de Madagascar a déposé son projet d'OPE
par PASCAL HÉNISSE
(*Les Échos*, 15 décembre 1995)

En voulant prendre le contrôle de Maurel et Prom, EEM souhaite se doter d'un nouveau vecteur d'investissement au statut de commandite par actions.

Electricité et Eaux de Madagascar (EEM), la société dirigée par Jean-François Hénin, va lancer, sous réserve du feu vert des autorités boursières, une offre publique d'échange (OPE) sur Maurel et Prom, holding de Bernard Pagézy, comme nous l'annoncions dans nos éditions d'hier. Le projet a été transmis hier à la SBF et pourrait être examiné lors de la prochaine réunion du Conseil des Bourses de valeurs, mercredi. La parité proposée est de trois actions Maurel et Prom pour une obligation convertible EEM d'une valeur de 225 francs et portant intérêt de 5 %. A échéance de cinq ans, elles pourront être converties sur la base d'une action pour une obligation, mais une prime de remboursement de 15 francs par obligation a été intégrée au montage élaboré par EEM. Enfin, une clause de convertibilité anticipée a également été prévue permettant aux obligataires de convertir leurs titres en même temps que les porteurs d'obligations remboursables en actions précédemment émises par EEM et qui arrivent à échéance en juillet 1997. L'OPE est assortie d'une offre publique d'achat subsidiaire qui propose 56 francs par titre. Cette opération représente un investissement potentiel de 136 millions de francs pour EEM, le montant définitif dépendant en fait du nombre de titres apportés à l'OPE, mais aussi du taux de conversion des obligations qui seront émises. Par ailleurs, EEM se réserve la possibilité de renoncer à son offre si moins de la moitié des titres est apportée.

Si EEM parvient à prendre le contrôle de Maurel et Prom, le groupe dirigé par Jean-François Hénin disposera ainsi de deux sociétés en commandite cotées. Jean-François Hénin, par le biais de sa société Pacifico, a d'ailleurs conclu avec Bernard Pagézy une convention de cession portant sur Aréopage, la société associé commanditée de Maurel et Prom. Aréopage détient 7,98 % du capital de Maurel et Prom et ses titres lui sont repris sur la base de 75 francs par action. Le montant global de cette transaction se situerait ainsi entre 15 et 25 millions de francs. Maurel et Prom, qui dispose d'environ 70 millions de francs de trésorerie et d'un actif net évalué à 100 francs par action, pourrait à l'avenir servir à réaliser un certain nombre d'investissements. Selon une source proche du dossier, une cession des participations de Maurel et Prom (Sobovia et la Compagnie Aquacole du Midi) n'est en effet pas d'actualité.

Suite :

1996 : EEM rachète Maurel et Prom : reconversion dans l'industrie du bois.

2000 : reconversion dans les pétroles sous l'égide de Jean-François Hénin, ancien patron de la Société de banque occidentale (Crédit lyonnais).